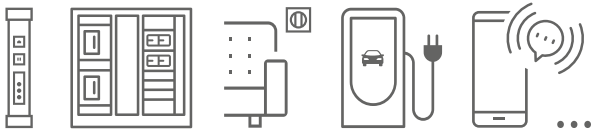


# ENSEMBLE AMÉLIORER LES VIES

**2023** Informations financières  
consolidées  
au 31 décembre





# 08

---

## **Informations financières consolidées concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe**

<b>8.1 - États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022</b>	<b>2</b>
8.1.1 - Compte de résultat consolidé	2
8.1.2 - État du résultat global de la période	3
8.1.3 - Bilan consolidé	4
8.1.4 - Tableau des flux de trésorerie consolidés	6
8.1.5 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés	7
8.1.6 - Notes annexes aux états financiers consolidés	8

## 8.1 - États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

### 8.1.1 - Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Chiffre d'affaires (notes 2.1 et 2.2)</b>	<b>8 416,9</b>	<b>8 339,4</b>
<b>Charges opérationnelles (note 2.3)</b>		
Coût des ventes	(4 018,0)	(4 192,7)
Frais administratifs et commerciaux	(2 196,2)	(2 054,6)
Frais de recherche et développement	(376,3)	(357,4)
Autres produits (charges) opérationnels	(234,8)	(288,2)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 591,6</b>	<b>1 446,5</b>
Charges financières	(121,0)	(108,6)
Produits financiers	87,6	45,8
Gains (pertes) de change	(8,6)	(0,4)
<b>Résultat financier</b>	<b>(42,0)</b>	<b>(63,2)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 549,6</b>	<b>1 383,3</b>
Impôts sur le résultat (note 2.4)	(401,1)	(383,8)
<b>Résultat des entités mises en équivalence</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1 148,5</b>	<b>999,5</b>
Dont :		
- Résultat net part du Groupe	1 148,5	999,5
- Intérêts minoritaires	0,0	0,0
Résultat net par action <i>(en euros)</i> (note 4.1.3)	4,333	3,749
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i> (note 4.1.3)	4,304	3,726

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## 8.1.2 - État du résultat global de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net de la période	1 148,5	999,5
<i>Éléments du résultat global pouvant être appelés à un reclassement ultérieur dans la section résultat net</i>		
Réserves de conversion	(129,1)	291,5
Autres (note 5.1.1.1)	(6,5)	56,3
Impôts sur éléments directement reconnus en capitaux propres	(2,5)	4,9
<i>Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans la section résultat net</i>		
Écarts actuariels (note 4.5.1.1)	(10,1)	26,5
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	2,7	(6,2)
Autres (note 5.1.1.1)	0,0	0,0
<b>Résultat global de la période</b>	<b>1 003,0</b>	<b>1 372,5</b>
Dont :		
<b>- Groupe</b>	<b>1 002,6</b>	<b>1 372,4</b>
<b>- Intérêts minoritaires</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

### 8.1.3 - Bilan consolidé

#### ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations incorporelles (note 3.1)	2 436,9	2 534,7
Goodwill (note 3.2)	5 476,2	5 567,4
Immobilisations corporelles (note 3.3)	848,3	746,0
Droits d'utilisation d'actifs (note 3.4)	260,8	266,2
Titres mis en équivalence	0,0	0,0
Autres titres immobilisés	27,7	1,9
Autres actifs non courants	145,5	62,1
Impôts différés (note 4.7)	141,0	133,6
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>9 336,4</b>	<b>9 311,9</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks (note 3.5)	1 222,3	1 357,4
Créances clients et comptes rattachés (note 3.6)	969,9	958,1
Créances d'impôt courant ou exigible	192,7	120,5
Autres créances courantes (note 3.7)	302,9	255,4
Autres actifs financiers courants	1,8	65,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3.8)	2 815,4	2 346,8
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>5 505,0</b>	<b>5 103,3</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>14 841,4</b>	<b>14 415,2</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social (note 4.1)	1 056,1	1 067,3
Réserves (notes 4.2 et 4.3.1)	6 126,5	5 900,3
Réserves de conversion (note 4.3.2)	(459,9)	(330,4)
Capitaux propres revenant au Groupe	6 722,7	6 637,2
Intérêts minoritaires	12,0	5,6
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 734,7</b>	<b>6 642,8</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Provisions non courantes (note 4.4. et 4.5.2)	176,8	217,4
Avantages postérieurs à l'emploi (note 4.5.1)	136,2	130,1
Emprunts non courants (note 4.6.1)	4 089,0	4 014,4
Impôts différés (note 4.7)	930,3	914,6
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>5 332,3</b>	<b>5 276,5</b>
<b>Passifs courants</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	936,5	852,5
Dettes d'impôt courant ou exigible	61,9	48,6
Provisions courantes (note 4.4)	153,9	146,4
Autres passifs courants (note 4.8)	888,1	795,1
Emprunts courants (note 4.6.2)	732,3	651,3
Autres passifs financiers courants	1,7	2,0
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>2 774,4</b>	<b>2 495,9</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>14 841,4</b>	<b>14 415,2</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## 8.1.4 - Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1 148,5</b>	<b>999,5</b>
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (note 2.3)	126,2	162,4
– Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (note 2.3)	129,4	114,7
– Amortissements et dépréciations des frais de développement capitalisés (note 2.3)	36,8	31,9
– Amortissements et dépréciations des droits d'utilisation d'actifs (note 3.4)	77,7	75,2
– Amortissement des charges financières	3,8	3,6
– Perte de valeur des goodwill (note 3.2)	0,0	28,2
– Variation des impôts différés non courants	12,4	12,6
– Variation des autres actifs et passifs non courants (notes 4.4 et 4.5)	2,8	68,3
– Pertes (gains) de change latents	4,8	(7,1)
– Résultat des entités mises en équivalence	0,0	0,0
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	14,0	(4,1)
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'activités et d'actifs	44,1	(0,6)
Variation du besoin en fonds de roulement :		
– Stocks (note 3.5)	123,9	(47,6)
– Créances clients et comptes rattachés (note 3.6)	43,1	(157,8)
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30,0	(13,7)
– Autres actifs et passifs opérationnels (notes 3.7 et 4.8)	38,9	(29,3)
<b>Flux de trésorerie des opérations courantes</b>	<b>1 836,4</b>	<b>1 236,2</b>
– Produit résultant des cessions d'actifs	1,7	5,0
– Investissements (notes 3.1 et 3.3)	(222,5)	(177,6)
– Frais de développement capitalisés	(30,8)	(28,1)
– Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	(69,1)	(27,2)
– Acquisition et cession de filiales (sous déduction de la trésorerie) (note 1.4.2)	(92,6)	(235,6)
<b>Flux de trésorerie des opérations d'investissements</b>	<b>(413,3)</b>	<b>(463,5)</b>
– Augmentation de capital et prime d'émission (note 4.1.1)	0,0	0,0
– Cession (rachat) d'actions propres et contrat de liquidité (note 4.1.2)	(439,4)	(44,6)
– Dividendes payés par Legrand (note 4.1.3)	(504,0)	(439,3)
– Dividendes payés par des filiales de Legrand	0,0	0,0
– Nouveaux financements long terme (note 4.6)	700,0	100,0
– Remboursement des financements long terme* (note 4.6)	(79,6)	(106,9)
– Frais d'émission de la dette	(3,3)	0,0
– Augmentation (diminution) des financements court terme (note 4.6)	(555,7)	(740,3)
– Acquisition de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales (note 1.4.2)	(45,0)	(3,3)
<b>Flux de trésorerie des opérations financières</b>	<b>(927,0)</b>	<b>(1 234,4)</b>
Effet net des conversions sur la trésorerie	(27,5)	20,2
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>468,6</b>	<b>(441,5)</b>
Trésorerie au début de la période	2 346,8	2 788,3
<b>Trésorerie à la fin de la période (note 3.8)</b>	<b>2 815,4</b>	<b>2 346,8</b>
Détail de certains éléments :		
– intérêts payés au cours de la période**	63,0	79,1
– impôts sur les bénéfices payés au cours de la période	462,8	360,7

\* Dont 75,3 millions d'euros de remboursement de dettes financières de location pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2023 ( 75,0 millions d'euros pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2022).

\*\* Les intérêts payés sont inclus dans les flux de trésorerie des opérations courantes ; dont 9,0 millions d'euros d'intérêts liés aux dettes financières de location pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2023 ( 7,1 millions d'euros pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2022).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.



## 8.1.5 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres revenant au Groupe							
<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Réserves	Réserves de conversion	Écarts actuariels*	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>1 069,8</b>	<b>5 336,1</b>	<b>(621,8)</b>	<b>(67,6)</b>	<b>5 716,5</b>	<b>3,8</b>	<b>5 720,3</b>
Résultat net de la période		999,5			999,5	0,0	999,5
Autres éléments du résultat global		61,2	291,4	20,3	372,9	0,1	373,0
Résultat global de la période		1 060,7	291,4	20,3	1 372,4	0,1	1 372,5
Dividendes versés		(439,3)			(439,3)	0,0	(439,3)
Augmentation de capital et prime d'émission	0,0	0,0			0,0		0,0
Annulation d'actions propres	(2,5)	(47,3)			(49,8)		(49,8)
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité		5,2			5,2		5,2
Variation de périmètre**		(1,9)			(1,9)	1,7	(0,2)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		0,3			0,3		0,3
Paiements fondés sur des actions		33,8			33,8		33,8
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1 067,3</b>	<b>5 947,6</b>	<b>(330,4)</b>	<b>(47,3)</b>	<b>6 637,2</b>	<b>5,6</b>	<b>6 642,8</b>
Résultat net de la période		1 148,5			1 148,5	0,0	1 148,5
Autres éléments du résultat global		(9,0)	(129,5)	(7,4)	(145,9)	0,4	(145,5)
Résultat global de la période		1 139,5	(129,5)	(7,4)	1 002,6	0,4	1 003,0
Dividendes versés		(504,0)			(504,0)	0,0	(504,0)
Augmentation de capital et prime d'émission (note 4.1.1)	0,0	0,0			0,0		0,0
Annulation d'actions propres (note 4.1.1)	(11,2)	(228,5)			(239,7)		(239,7)
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité (note 4.1.2)		(199,7)			(199,7)		(199,7)
Variation de périmètre**		(8,0)			(8,0)	6,0	(2,0)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		0,1			0,1		0,1
Paiements fondés sur des actions (note 4.2)		34,2			34,2		34,2
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 056,1</b>	<b>6 181,2</b>	<b>(459,9)</b>	<b>(54,7)</b>	<b>6 722,7</b>	<b>12,0</b>	<b>6 734,7</b>

\* Nets d'impôts différés.

\*\* Correspond principalement aux augmentations des pourcentages d'intérêt par complément d'acquisition, ainsi qu'aux puts sur intérêts minoritaires.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## 8.1.6 - Notes annexes aux états financiers consolidés

<b>Chiffres clés</b>	<b>9</b>
<b>NOTE 1 - Bases de préparation des comptes consolidés</b>	<b>10</b>
NOTE 1.1 Informations générales	10
NOTE 1.2 Principes comptables	10
NOTE 1.3 Opérations et événements importants de la période	13
NOTE 1.4 Périmètre de consolidation	13
<b>NOTE 2 - Résultats de l'exercice</b>	<b>15</b>
NOTE 2.1 Informations sectorielles	15
NOTE 2.2 Chiffre d'affaires	17
NOTE 2.3 Principales charges opérationnelles par nature	18
NOTE 2.4 Impôts sur le résultat	19
<b>NOTE 3 - Détails sur les éléments non courants et courants de l'actif</b>	<b>19</b>
NOTE 3.1 Immobilisations incorporelles	19
NOTE 3.2 <i>Goodwill</i>	21
NOTE 3.3 Immobilisations corporelles	23
NOTE 3.4 Droits d'utilisation d'actifs et contrats de location	25
NOTE 3.5 Stocks	27
NOTE 3.6 Créances clients et comptes rattachés	28
NOTE 3.7 Autres créances courantes	28
NOTE 3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	29
<b>NOTE 4 - Détails sur les éléments non courants et courants du passif</b>	<b>29</b>
NOTE 4.1 Capital social et résultat net par action	29
NOTE 4.2 Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance	31
NOTE 4.3 Réserves et réserves de conversion	36
NOTE 4.4 Provisions	37
NOTE 4.5 Avantages long terme au personnel	37
NOTE 4.6 Emprunts non courants et courants	41
NOTE 4.7 Impôts différés	44
NOTE 4.8 Autres passifs courants	45
<b>NOTE 5 - Autres informations</b>	<b>45</b>
NOTE 5.1 Instruments financiers et gestion des risques	45
NOTE 5.2 Enjeux climatiques	49
NOTE 5.3 Informations relatives aux parties liées	51
NOTE 5.4 Engagements hors bilan	51
NOTE 5.5 Litiges et passifs éventuels	51
NOTE 5.6 Honoraires des Commissaires aux comptes	52
NOTE 5.7 Événements postérieurs à la clôture	52
NOTE 5.8 Réconciliation des chiffres clés	52

## CHIFFRES CLÉS

### Chiffres clés

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 416,9</b>	<b>8 339,4</b>
Résultat opérationnel ajusté	1 770,2	1 701,5
En % du chiffre d'affaires	21,0 %	20,4 %
	21,2 % avant acquisitions <sup>(1)</sup>	
Résultat opérationnel	1 591,6	1 446,5
En % du chiffre d'affaires	18,9 %	17,3 %
Résultat net part du Groupe ajusté	1 203,1	1 146,6
En % du chiffre d'affaires	14,3 %	13,7 %
Résultat net part du Groupe	1 148,5	999,5
En % du chiffre d'affaires	13,6 %	12,0 %
Cash flow libre normalisé	1 326,7	1 210,4
En % du chiffre d'affaires	15,8 %	14,5 %
Cash flow libre	1 584,8	1 035,5
En % du chiffre d'affaires	18,8 %	12,4 %
<b>Dettes financières nettes au 31 décembre</b>	<b>2 005,9</b>	<b>2 318,9</b>

(1) À périmètre 2022 et hors Russie.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel ajusté : i/ des amortissements et dépréciations liés aux revalorisations d'actifs lors des acquisitions et des autres impacts sur le compte de résultat liés aux acquisitions, ii/ des impacts liés au désengagement de Russie (dépréciation d'actifs et cession effective), ainsi que, iii/ le cas échéant, des pertes de valeur de goodwill.

Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie des opérations courantes et du produit résultant des cessions d'actifs, minorée des investissements et des frais de développement capitalisés.

Le cash flow libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie des opérations courantes, sur la base d'un besoin en fonds de roulement représentant 10 % du chiffre d'affaires des 12 derniers mois à structure et taux de change constants et rapporté à la période considérée, et du produit résultant des cessions d'actifs, minorée des investissements et des frais de développement capitalisés.

La dette financière nette est définie comme la somme des emprunts courants et des emprunts non courants minorée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des valeurs mobilières de placement.

La réconciliation des chiffres clés avec les états financiers est disponible dans la note 5.8.

## NOTE 1 - Bases de préparation des comptes consolidés

### NOTE 1.1 Informations générales

Legrand (« la Société ») et ses filiales (collectivement « Legrand » ou « le Groupe ») constituent le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans près de 90 pays et vend ses produits dans environ 170 pays.

La Société est une société anonyme (K65D) immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges (France).

Le 12 avril 2023, le document d'enregistrement universel au titre de l'exercice 2022 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.23-0262.

Les présents états financiers consolidés couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, ils ont été arrêtés le 14 février 2024 par le Conseil d'administration.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros avec un chiffre après la virgule, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

### NOTE 1.2 Principes comptables

Legrand est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis pour la période de douze mois close le 31 décembre 2023, conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux publications du Comité d'interprétations IFRS (*IFRS Interpretations Committee*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire ou par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les textes publiés par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et non adoptés au niveau Européen ne sont pas applicables au Groupe.

La présentation des états financiers en normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la Direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables. Les domaines complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en note 1.2.3.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans la note 5.1.1.2.

#### NOTE 1.2.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations pouvant avoir une incidence sur les états financiers du Groupe

##### NOTE 1.2.1.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec incidence sur les états financiers 2023 du Groupe

Non applicable.

##### NOTE 1.2.1.2 Nouvelles normes, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sans incidence sur les états financiers 2023 du Groupe

#### Amendement IAS 1 – Présentation des états financiers – « Informations à fournir sur les méthodes comptables »

En février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 Présentation des états financiers.

Cet amendement apporte des précisions afin d'apprécier le caractère significatif de l'information sur les méthodes comptables.

Cet amendement est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'application de cet amendement n'a pas eu d'incidence significative sur l'exercice 2023.

#### Amendement IAS 8 – Définition des estimations comptables

En février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

Cet amendement a pour objectif de faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables, en apportant des précisions sur l'établissement des estimations comptables.

Cet amendement est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'application de cet amendement n'a pas eu d'incidence significative sur l'exercice 2023.

### **Amendement à IAS 12 – Impôts sur les résultats**

En mai 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 – Impôts sur les résultats.

Cet amendement consiste à réduire le champ d'application de l'exemption relative à la comptabilisation initiale de l'impôt différé pour des transactions telles que les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location.

Cet amendement est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'application de cet amendement n'a pas eu d'incidence significative sur l'exercice 2023.

### **Amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règle du Pilier 2**

En décembre 2022, l'Union européenne a publié la Directive 2022/2523 afin de mettre en œuvre la réforme fiscale de l'OCDE.

Cette directive s'appliquera, en grande majorité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans ce cadre, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règle du Pilier 2 » applicable pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui introduit une exemption temporaire obligatoire à la comptabilisation des actifs ou passifs d'impôts différés liés à cet impôt minimum.

À cette date, le Groupe estime qu'aucun impact matériel n'est attendu de cet amendement.

#### **NOTE 1.2.1.3 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs**

##### **Amendement à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants**

En janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants.

Cet amendement vise à préciser les critères de classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant.

Cet amendement, qui n'a pas encore été adopté par l'Union européenne, devrait être d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Groupe a examiné cet amendement afin de déterminer les impacts dans les états financiers et les modifications qu'il pourrait entraîner dans les informations communiquées.

Aucun impact matériel pour le Groupe n'est attendu de cet amendement.

##### **Amendements IFRS 16 – Dette de location dans une transaction de cession-bail**

En septembre 2022, l'IASB a publié les amendements à la norme IFRS 16 « Dette de location dans une transaction de cession-bail ».

Ces amendements apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15 pour être comptabilisée comme une vente. En particulier, ces amendements précisent comment évaluer ultérieurement la dette de location résultant de ces transactions en présence de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux.

Cet amendement, qui n'a pas encore été adopté par l'Union européenne, devrait être d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Aucun impact matériel pour le Groupe n'est attendu de cet amendement.

#### **NOTE 1.2.1.4 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations non encore adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs**

##### **Amendement IAS 7 / IFRS 7 – Accords de financement des fournisseurs**

En mai 2023, l'IASB a publié un projet intitulé Accords de financement de fournisseurs (Projet de modification d'IAS 7 et d'IFRS 7) afin d'ajouter des obligations d'information et des « indications » dans les obligations existantes exigeant des entités de fournir des informations qualitatives et quantitatives au sujet des ententes de financement de fournisseurs.

Cet amendement, qui n'a pas encore été adopté par l'Union européenne, devrait être d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Une entité devra appliquer les modifications d'IAS 7 pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (et l'application anticipée est permise) et les modifications d'IFRS 7 au moment d'appliquer celles d'IAS 7. Un certain nombre de mesures d'allègement transitoire ont été prévues, y compris un allègement relatif à l'information comparative et l'information intermédiaire.

Aucun impact matériel pour le Groupe n'est attendu de cet amendement.

### Amendement IAS 21 – Absence de convertibilité

En août 2023, l'IASB a publié le document intitulé « Absence de convertibilité (modifications d'IAS 21) », qui renferme des indications pour préciser dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité.

Cet amendement, qui n'a pas encore été adopté par l'Union européenne, devrait être d'application obligatoire pour les

exercices ouverts au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Une application anticipée est permise. Si l'entité applique la modification à une période antérieure, elle doit l'indiquer. La date de première application est la date d'ouverture de l'exercice pour lequel l'entité applique la présente norme pour la première fois.

Aucun impact matériel pour le Groupe n'est attendu de cet amendement.

### NOTE 1.2.1.5 Normes nouvellement applicables par le Groupe

Non applicable.

### NOTE 1.2.2 Principes de consolidation

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur cette entité, c'est-à-dire qu'il dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité, qu'il a une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité ; et lorsqu'il a la capacité d'agir sur ces rendements.

De telles entités sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Toute entité sur laquelle le Groupe exerce :

- soit une influence notable (situation qui se produit généralement lorsque la participation du Groupe représente plus de 20 % des droits de vote sans toutefois lui conférer

de droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité) ;

- soit un contrôle conjoint (situation où la participation confère au Groupe des droits substantifs pour diriger conjointement avec un partenaire les activités clés de l'entité, i.e. ne confère pas au Groupe le contrôle exclusif) ;

est consolidée par mise en équivalence.

De telles entités sont initialement constatées au coût d'acquisition et consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

### NOTE 1.2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux IFRS exige que la Direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

#### NOTE 1.2.3.1 Perte de valeur des goodwill et dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie et des *goodwill*, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties sur leur durée d'utilité et font également l'objet de tests de dépréciation quand apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence de dépréciations ou de pertes de

valeur de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe.

Les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés (utilisés pour les tests périodiques de perte de valeur des *goodwill* et des marques à durée d'utilité indéfinie) reposent sur des estimations réalisées par la Direction sur des hypothèses clés, en particulier sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et de rentabilité moyen terme.

### NOTE 1.2.3.2 Comptabilisation des impôts sur le résultat

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer les impôts sur le résultat dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporelles découlant d'un traitement différent de postes, comme les produits ou les charges constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.

Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité des actifs d'impôts différés sur le bénéfice imposable. Seuls sont activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est

probable, sur la base des prévisions de bénéfice fiscal validées par la Direction.

Le Groupe n'a pas reconnu la totalité des impôts différés actifs car il est probable qu'il ne pourra pas utiliser une partie de ces actifs avant leur expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur les estimations de la Direction du bénéfice imposable futur par territoire d'activité et sur le délai pendant lequel les impôts différés actifs seront recouvrables.

### NOTE 1.2.3.3 Autres actifs et passifs soumis à estimation

Les autres actifs et passifs soumis à l'utilisation d'estimations comprennent les provisions pour retraite, la dépréciation des autres actifs (créances clients, stocks, actifs financiers), les paiements fondés sur des actions, les provisions pour

risques et charges, les droits d'utilisation d'actifs, les frais de développement capitalisés ainsi que les ristournes de fin d'année qui pourraient être accordées aux clients.

### NOTE 1.3 Opérations et événements importants de la période

Suite à sa décision de se désengager de Russie communiquée le 25 janvier 2023, et après examen des différentes options, Legrand a réalisé, en date du 4 octobre 2023, la cession de son activité russe à un acteur industriel local.

Au 31 décembre 2022, l'exposition bilantielle du Groupe relative à ses activités en Russie, y compris réserves de conversion, s'élevait à environ 200 millions d'euros.

Sur ce montant, une dépréciation d'actifs de (147,9) millions d'euros avait été constatée dans les comptes consolidés 2022 majoritairement en autres produits et charges opérationnels du Groupe et ce sans impact sur le résultat opérationnel ajusté.

Sur l'année 2023, les impacts de la cession représentent une charge nette de (54,3) millions d'euros constatée dans les comptes consolidés 2023 en autres produits et charges opérationnels du Groupe et ce sans impact sur le résultat opérationnel ajusté.

Les impacts de la cession sur le résultat opérationnel 2023 du Groupe se décomposent comme suit :

- recyclage des réserves de conversion comptabilisé au compte de résultat lors de la cession effective : (47,6) millions d'euros,
- moins-value de cession et autres frais : (6,7) millions d'euros.

L'impact de la cession sur le résultat net en 2023 est de (54,6) millions d'euros.

L'impact de la cession sur la trésorerie est un effet net positif d'environ 15 millions d'euros.

Les activités de Legrand en Russie ont représenté en 2022 environ 1,5 % des ventes annuelles du Groupe et en 2023 environ 0,6 % des ventes annuelles du groupe. Suite à la cession, Legrand n'a plus d'activité sur le marché russe.

08

### NOTE 1.4 Périmètre de consolidation

#### NOTE 1.4.1 Liste des principales sociétés consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand et des 225 filiales qu'elle contrôle.

La liste suivante indique les principales filiales opérationnelles consolidées au 31 décembre 2023, toutes détenues à 100 % et consolidées par intégration globale :

#### Europe

Legrand Group Belgium	Belgique	Diegem
Legrand Group España	Espagne	Madrid
Ensto Building Systems	Finlande	Porvoo
Legrand France	France	Limoges
Legrand SNC	France	Limoges
Netatmo	France	Boulogne Billancourt
Legrand ZRT	Hongrie	Szentes
Bticino SpA	Italie	Varese

Borri SpA	Italie	Bibbiena
Legrand Nederland B.V.	Pays-Bas	Boxtel
Legrand Pologne	Pologne	Zabkowice
Legrand Electric	Royaume-Uni	Birmingham
Emos	République Tchèque	Prerov
Inform Elektronik	Turquie	Pelitli
Legrand Elektrik	Turquie	Gebze

**Amérique du Nord et Centrale**

Approved Network LLC	États-Unis	Westlake Village
Finelite Inc.	États-Unis	Union City
Focal Point LLC	États-Unis	Chicago
Kenall Manufacturing Co.	États-Unis	Kenosha
Legrand AV Inc.	États-Unis	Eden Prairie
Ortronics Inc.	États-Unis	New London
Pass & Seymour Inc.	États-Unis	Syracuse
Pinnacle Architectural Lighting Inc.	États-Unis	Denver
Raritan Inc.	États-Unis	Somerset
Server Technology Inc.	États-Unis	Reno
Starline Holdings LLC	États-Unis	Canonsburg
The WattStopper Inc.	États-Unis	Santa Clara
The Wiremold Company	États-Unis	West Hartford
Bticino de Mexico SA de CV	Mexique	Querétaro

**Reste du Monde**

Legrand Group Pty Ltd	Australie	Sydney
GL Eletro-Eletronicos Ltda	Brésil	Sao Paulo
HDL Da Amazonia Industria Eletronica Ltda	Brésil	Manaus
Electro Andina Ltda	Chili	Santiago
DongGuan Rocom Electric	Chine	Dongguan
TCL International Electrical	Chine	Huizhou
TCL Wuxi	Chine	Wuxi
Legrand Colombia	Colombie	Bogota
Novateur Electrical and Digital Systems	Inde	Bombay

**NOTE 1.4.2 Évolution du périmètre de consolidation**

Le calendrier d'intégration, dans les comptes consolidés, des acquisitions réalisées depuis fin 2021 est le suivant :

2022	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
<b>Intégration globale</b>				
Geiger	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Emos	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	9 mois de résultat
Usystems		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	7 mois de résultat
Voltadis			Au bilan uniquement	Au bilan uniquement
A. & H. Meyer			Au bilan uniquement	Au bilan uniquement
Power Control			Au bilan uniquement	Au bilan uniquement
Encelium				Au bilan uniquement



2023	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
<b>Intégration globale</b>				
Geiger	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Emos	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Usystems	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Voltadis	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
A. & H. Meyer	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Power Control	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Encelium	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Clamper	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	11 mois de résultat
Teknica			Au bilan uniquement	4 mois de résultat
MSS				Au bilan uniquement

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a réalisé les acquisitions suivantes :

- Clamper, leader brésilien des dispositifs de protection des solutions basse tension (surge protection devices), notamment pour les infrastructures photovoltaïques. Basé à Belo Horizonte, Clamper compte plus de 600 collaborateurs pour un chiffre d'affaires annuel de près de 40 millions d'euros ;
- Teknica, spécialiste chilien notamment des UPS (solutions intégrées, équipements, services et maintenance), en particulier pour les *datacenters* et les infrastructures. Basé à Santiago, au Chili, Teknica compte près de 400 collaborateurs pour un chiffre d'affaires annuel de près de 45 millions d'euros ; et

- MSS, spécialiste néo-zélandais de cheminement de câbles. Basé à Auckland, MSS compte près d'une centaine de collaborateurs pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 10 millions d'euros.

Le montant des acquisitions de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise, s'est élevé à 111,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, ces acquisitions ont donné lieu à la comptabilisation d'actifs incorporels hors *goodwill* de 43,5 millions d'euros, d'autres actifs nets des passifs acquis de (1,0) million d'euros, et d'un *goodwill* provisoire de 68,9 millions d'euros.

## NOTE 2 - Résultats de l'exercice

### NOTE 2.1 Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base du *reporting* mis à la disposition du principal décideur opérationnel et de la Direction du Groupe.

Compte tenu du caractère local des activités de Legrand, la gestion du Groupe est organisée par pays ou groupe de pays et le *reporting* interne est réparti en trois secteurs opérationnels :

- l'Europe qui regroupe la France, l'Italie et le Reste de l'Europe (qui comprend principalement l'Allemagne, le Benelux, l'Ibérie (l'Espagne et le Portugal), la Pologne, le Royaume-Uni, et la Turquie) ;
- l'Amérique du Nord et Centrale qui comprend le Canada, les États-Unis, le Mexique ainsi que les pays d'Amérique centrale ; et

- le Reste du Monde qui comprend principalement l'Amérique du Sud (qui comprend notamment le Brésil, le Chili et la Colombie), l'Australie, la Chine et l'Inde.

Ces trois secteurs opérationnels sont placés sous la responsabilité de trois dirigeants de secteur qui rendent compte directement au principal décideur opérationnel du Groupe.

Les modèles économiques des filiales de ces secteurs sont très similaires. En effet, leurs ventes sont constituées de produits d'infrastructure électrique et numérique du bâtiment pour l'essentiel à destination d'installateurs électriciens principalement par l'intermédiaire de distributeurs tiers.

## Période de 12 mois close le 31 décembre 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Europe	Amérique du Nord et Centrale	Reste du Monde	Total
<b>Chiffre d'affaires à tiers</b>	<b>3 652,2</b> <sup>(1)</sup>	<b>3 294,9</b> <sup>(2)</sup>	<b>1 469,8</b>	<b>8 416,9</b>
Coût des ventes	(1 676,0)	(1 549,4)	(792,6)	(4 018,0)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(1 095,0)	(1 090,9)	(386,6)	(2 572,5)
Autres produits (charges) opérationnels	(114,4)	(94,2)	(26,2)	(234,8)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>766,8</b>	<b>560,4</b>	<b>264,4</b>	<b>1 591,6</b>
– dont i/ amortissements, frais et produits liés aux acquisitions et ii/ impacts liés au désengagement de Russie (dépréciation d'actifs et cession effective)				
– enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(31,9)	(79,6)	(12,8)	(124,3)
– enregistrés en autres produits (charges) opérationnels	(54,3) <sup>(3)</sup>	0,0	0,0	(54,3)
– dont perte de valeur des <i>goodwill</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>853,0</b>	<b>640,0</b>	<b>277,2</b>	<b>1 770,2</b>
– dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(74,9)	(26,3)	(24,7)	(125,9)
– dont amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(13,1)	(2,7)	(1,8)	(17,6)
– dont amortissements et dépréciations des frais de développement	(35,2)	0,0	(1,6)	(36,8)
– dont amortissements et dépréciations des droits d'utilisation d'actifs	(29,6)	(27,7)	(20,4)	(77,7)
– dont charges liées aux restructurations	(26,6)	(20,6)	(14,3)	(61,5)
Investissements	(144,1)	(36,0)	(42,5)	(222,6)
Frais de développement capitalisés	(29,3)	0,0	(1,5)	(30,8)
Immobilisations corporelles nettes	535,5	162,1	150,7	848,3
Total actifs courants	3 564,1	1 079,0	861,9	5 505,0
Total passifs courants	1 734,7	557,3	482,4	2 774,4

(1) Dont France : 1 307,5 millions d'euros.

(2) Dont États-Unis : 3 043,0 millions d'euros.

(3) Dont Russie : (54,3) millions d'euros.

Période de 12 mois close le 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord et Centrale	Reste du Monde	Total
<b>Chiffre d'affaires à tiers</b>	<b>3 506,4</b> <sup>(1)</sup>	<b>3 428,4</b> <sup>(2)</sup>	<b>1 404,6</b>	<b>8 339,4</b>
Coût des ventes	(1 668,7)	(1 743,9)	(780,1)	(4 192,7)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(1 034,2)	(1 044,8)	(333,0)	(2 412,0)
Autres produits (charges) opérationnels	(222,1)	(49,5)	(16,6)	(288,2)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>581,4</b>	<b>590,2</b>	<b>274,9</b>	<b>1 446,5</b>
– dont i/ amortissements, frais et produits liés aux acquisitions et ii/ impacts liés au désengagement de Russie (dépréciation d'actifs et cession effective)				
– enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(24,8) <sup>(3)</sup>	(78,4)	(5,9)	(109,1)
– enregistrés en autres produits (charges) opérationnels	(117,7) <sup>(4)</sup>	0,0	0,0	(117,7)
– dont perte de valeur des <i>goodwill</i>	(28,2) <sup>(5)</sup>	0,0	0,0	(28,2)
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>752,1</b>	<b>668,6</b>	<b>280,8</b>	<b>1 701,5</b>
– dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(72,6)	(26,8)	(24,4)	(123,8)
– dont amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(8,7)	(2,3)	(1,3)	(12,3)
– dont amortissements et dépréciations des frais de développement	(30,9)	0,0	(1,0)	(31,9)
– dont amortissements et dépréciations des droits d'utilisation d'actifs	(28,9)	(24,9)	(21,4)	(75,2)
– dont charges liées aux restructurations	(25,5)	(18,1)	(6,1)	(49,7)
Investissements	(113,6)	(31,1)	(32,9)	(177,6)
Frais de développement capitalisés	(26,6)	0,0	(1,5)	(28,1)
Immobilisations corporelles nettes	453,6	159,1	133,3	746,0
Total actifs courants	3 166,4	1 106,7	830,2	5 103,3
Total passifs courants	1 550,5	512,3	433,1	2 495,9

(1) Dont France : 1 297,5 millions d'euros.

(2) Dont États-Unis : 3 174,6 millions d'euros.

(3) Dont Russie : (2,0) millions d'euros.

(4) Dont Russie : (117,7) millions d'euros.

(5) Dont Russie : (28,2) millions d'euros.

## NOTE 2.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient très majoritairement de la vente de produits auprès de distributeurs généralistes ou spécialistes, dont les deux principaux représentaient en 2023 moins de 17 % du chiffre d'affaires net consolidé. Le Groupe estime qu'aucun autre client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les contrats avec les clients distributeurs sont signés pour une durée d'un an. En règle générale, il n'existe dans ces contrats qu'une obligation de performance unique consistant à vendre et livrer des produits au client (l'obligation de performance relative à la livraison étant non matérielle dans le cadre des contrats avec les clients).

Dans le cadre de ces contrats, le Groupe porte les principaux risques et avantages liés à la vente des produits, et agit donc en tant que principal (et non agent).

La comptabilisation du chiffre d'affaires est généralement effectuée à une date donnée, correspondant à la date à laquelle le contrôle de l'actif (produits ou, plus rarement, services) est

transféré au client, soit généralement à la date d'expédition dans le cas des ventes de produits. Dans le cas spécifique des ventes de services dont le client consomme les avantages au fur et à mesure de leur fourniture, la comptabilisation du chiffre d'affaires est effectuée en continu, *i.e.* est étalée sur la période de fourniture des services au client.

Les contrats avec les clients incluent généralement des paiements variables en leur faveur, principalement des remises et ristournes différées, et dans une moindre mesure des retours commerciaux. Ces paiements variables faits aux clients sont estimés pour leur montant le plus probable et comptabilisés au moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires. Par défaut, les paiements variables faits aux clients sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires. Seuls les paiements faits aux clients en contrepartie du transfert par ces clients de produits ou de services sont comptabilisés en frais commerciaux, pour la partie de ces paiements correspondant à la juste valeur des produits ou services transférés.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 8 416,9 millions d'euros en 2023, en augmentation totale par rapport à 2022 de 0,9 %, du fait d'une croissance organique de 2,7 %, de la variation de périmètre de 0,9 %, dont 1,9 % lié aux

acquisitions et (0,9 %) d'impact net lié à la cession effective des activités russes, et d'effets de change défavorables (2,7 %).

L'évolution du chiffre d'affaires par destination se ventile de la façon suivante :

Chiffre d'affaires (en millions d'euros sauf %)	Période de 12 mois close le 31 décembre					
	2023	2022	Variation totale	Variation de périmètre	Croissance organique <sup>(1)</sup>	Effet change
Europe	3 489,5	3 343,7	4,4 %	(0,2 %)	6,0 %	(1,3 %)
Amérique du Nord et Centrale	3 246,3	3 378,4	(3,9 %)	0,5 %	(2,0 %)	(2,5 %)
Reste du Monde	1 681,1	1 617,3	3,9 %	4,1 %	5,7 %	(5,6 %)
<b>Total consolidé</b>	<b>8 416,9</b>	<b>8 339,4</b>	<b>0,9 %</b>	<b>0,9 %</b>	<b>2,7 %</b>	<b>(2,7 %)</b>

(1) À structure et taux de change constants.

Le Groupe commercialise ses produits à destination de pays matures ainsi que de nombreuses nouvelles économies (Europe de l'Est et Turquie dans le secteur opérationnel Europe ; Amérique centrale et Mexique dans le secteur

opérationnel Amérique du Nord et Centrale ; Asie hors Corée du Sud, Amérique du Sud, Afrique et Moyen-Orient dans le secteur opérationnel Reste du Monde).

Le chiffre d'affaires par destination réalisé dans ces deux ensembles géographiques se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Pays matures	6 216,5	6 202,7
Nouvelles économies	2 200,4	2 136,7
<b>TOTAL</b>	<b>8 416,9</b>	<b>8 339,4</b>

### NOTE 2.3 Principales charges opérationnelles par nature

Les charges opérationnelles comprennent les catégories de coûts suivantes :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Consommation de matières premières et composants	(2 795,0)	(3 021,0)
Charges de personnel	(1 919,0)	(1 854,6)
Autres charges externes	(1 506,4)	(1 344,9)
Amortissements des droits d'utilisation d'actifs	(77,7)	(75,2)
Amortissements des immobilisations corporelles	(126,2)	(162,4)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(166,2)	(146,6)
Charges liées aux restructurations	(61,5)	(49,7)
Perte de valeur des <i>goodwill</i>	0,0	(28,2)
Autres	(173,3)	(210,3)
<b>TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>(6 825,3)</b>	<b>(6 892,9)</b>

En 2023, les « autres » charges opérationnelles contiennent principalement les dotations et reprises des dépréciations stocks (note 3.5), des dépréciations clients (note 3.6), des provisions pour risques (note 4.4), et des impacts liés à la cession effective des activités russes pour un montant de (54,3) millions d'euros.

Les effectifs moyens du Groupe au 31 décembre 2023 représentaient 37 768 personnes (37 931 au 31 décembre 2022), dont 30 116 effectifs moyens de *back office* et 7 652 effectifs moyens de *front office* (respectivement 30 387 et 7 544 au 31 décembre 2022).

## NOTE 2.4 Impôts sur le résultat

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts courants	(401,2)	(378,2)
Impôts différés	0,1	(5,6)
<b>IMPOSITION TOTALE</b>	<b>(401,1)</b>	<b>(383,8)</b>

Le rapprochement entre la charge d'impôts totale de la période et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit, sachant que le résultat avant impôts s'élève à 1 549,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 (1 383,3 millions d'euros au 31 décembre 2022) :

<i>(Taux d'imposition)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Taux normal d'imposition en France</b>	<b>25,8 %</b>	<b>25,8 %</b>
Augmentations (diminutions) :		
– impact des taux étrangers	(1,6 %)	(1,8 %)
– éléments non imposables	0,9 %	2,7 %
– éléments imposables à des taux spécifiques	(0,1 %)	(0,2 %)
– autres	1,6 %	1,0 %
	<b>26,6 %</b>	<b>27,5 %</b>
Effet sur les impôts différés :		
– des changements de taux d'imposition	(0,2 %)	0,0 %
– de la reconnaissance ou non d'actifs d'impôts	(0,5 %)	0,3 %
<b>TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF</b>	<b>25,9 %</b>	<b>27,7 %</b>

Le taux d'imposition effectif serait de 25,1 % en 2022 et 25,0 % en 2023, une fois ajusté des impacts liés au désengagement de Russie (dépréciation d'actifs et cession effective).

## NOTE 3 - Détails sur les éléments non courants et courants de l'actif

### NOTE 3.1 Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Marques	1 858,0	1 882,2
Brevets	92,9	127,4
Relations clients	333,3	349,8
Autres immobilisations incorporelles	152,7	175,3
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>2 436,9</b>	<b>2 534,7</b>

**NOTE 3.1.1 Marques à durée d'utilité indéfinie et définie**

Les marques Legrand et Bticino représentent près de 98 % de la valeur totale des marques à durée d'utilité indéfinie. Ces marques à durée d'utilité indéfinie sont d'utilisation internationale. De ce fait, chacune d'entre elles contribue à l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

Elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment. Une revue de la durée d'utilité de ces marques est faite régulièrement par le Groupe.

Les marques qui ont une durée d'utilité définie sont amorties sur leur durée d'utilité estimée entre :

- 10 ans lorsque la Direction envisage de les remplacer progressivement par une des marques principales du Groupe; et
- 20 ans lorsque la Direction n'envisage le remplacement par une des marques principales du Groupe que sur le long terme, ou si en l'absence d'une telle intention, elle suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme.

Les dotations aux amortissements relatives aux marques sont comprises dans les frais administratifs et commerciaux du compte de résultat.

Les marques s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Valeur brute au début de la période	2 362,0	2 264,2
– Acquisitions	32,3	58,3
– Cessions	(5,4)	(0,7)
– Effet de conversion	(23,3)	40,2
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>2 365,6</b>	<b>2 362,0</b>
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(479,8)	(414,6)
– Dotations	(47,8)	(50,4)
– Reprises	5,4	0,5
– Effet de conversion	14,6	(15,3)
<b>Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période</b>	<b>(507,6)</b>	<b>(479,8)</b>
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 858,0</b>	<b>1 882,2</b>

La valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie s'élève à 1 408 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces marques.

Pour les besoins de tests de perte de valeur, les valeurs nettes comptables des marques à durée d'utilité indéfinie sont intégrées dans les tests de perte de valeur des *goodwill* au niveau des UGT (note 3.2). Ces tests sont réalisés chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

**NOTE 3.1.2 Brevets**

Les brevets s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Valeur brute au début de la période	809,6	780,2
– Acquisitions	0,0	16,7
– Cessions	0,0	0,0
– Effet de conversion	(7,5)	12,7
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>802,1</b>	<b>809,6</b>
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(682,2)	(654,7)
– Dotations	(31,9)	(20,2)
– Reprises	0,0	0,0
– Effet de conversion	4,9	(7,3)
<b>Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période</b>	<b>(709,2)</b>	<b>(682,2)</b>
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>92,9</b>	<b>127,4</b>

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces brevets.

### NOTE 3.1.3 Relations clients

Les relations clients sont reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises, lorsque l'entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés.

Ces relations clients sont évaluées selon la méthode du surprofit (*Excess Earnings Approach*), et sont amorties sur une période comprise entre 3 et 20 ans.

Les relations clients s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Valeur brute au début de la période	560,3	531,6
– Acquisitions	26,6	0,0
– Ajustements	0,0	0,0
– Cessions	0,0	0,0
– Effet de conversion	(19,4)	28,7
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>567,5</b>	<b>560,3</b>
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(210,5)	(173,3)
– Dotations	(32,7)	(31,2)
– Reprises	0,0	0,0
– Effet de conversion	9,0	(6,0)
<b>Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période</b>	<b>(234,2)</b>	<b>(210,5)</b>
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>333,3</b>	<b>349,8</b>

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces relations clients.

### NOTE 3.1.4 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Elles incluent notamment :

- des coûts liés aux projets de développement (relatifs à la conception et aux tests de produits nouveaux ou améliorés). Ils sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans. Les coûts liés aux projets qui ne répondent pas aux critères de capitalisation d'IAS 38 sont comptabilisés en frais de recherche et

développement de l'exercice au cours duquel ils sont encourus ;

- des logiciels. Le plus souvent acquis auprès d'un fournisseur externe, ils sont amortis généralement sur une durée de 3 ans. Le Groupe a examiné les impacts de l'interprétation de la norme IAS 38 « Coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel dans le cadre d'un contrat de type SaaS (*Software as a service*) », impacts qui ne sont pas matériels au 31 décembre 2023.

Les autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Frais de développement capitalisés	521,5	487,1
Logiciels	188,1	174,0
Autres	36,5	55,8
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>746,1</b>	<b>716,9</b>
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(593,4)	(541,6)
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>152,7</b>	<b>175,3</b>

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces éléments.

### NOTE 3.2 Goodwill

Pour déterminer le *goodwill* résultant de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe applique la méthode du *goodwill* partiel dans laquelle le *goodwill* résulte de la différence entre, d'une part, le coût d'acquisition du regroupement d'entreprises, et, d'autre part, la quote-part du Groupe dans le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Dans cette méthode, aucun *goodwill* n'est affecté aux minoritaires. Les variations de pourcentage d'intérêt dans une société contrôlée sont comptabilisées directement en capitaux propres sans constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les *goodwill* font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Chaque UGT (unités génératrices de trésorerie) correspond au pays ou à un groupe de pays, lorsqu'il s'agit d'un ensemble de marchés homogènes ou d'une zone économique disposant d'une direction commune. Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur recouvrable des *goodwill* correspond aux regroupements des UGT, à savoir les trois secteurs opérationnels (note 2.1), ces trois secteurs opérationnels correspondant au niveau de suivi de la performance et d'allocation des ressources par le Comité de Direction.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de cinq ans et d'une valeur terminale calculée à partir des données de la dernière année.

Les *goodwill* s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Europe	1 935,2	1 975,5
Amérique du Nord et Centrale	2 843,9	2 933,8
Reste du Monde	697,1	658,1
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>5 476,2</b>	<b>5 567,4</b>

Le regroupement Amérique du Nord et Centrale correspond à une unité génératrice de trésorerie (UGT) à part entière, tandis que les regroupements Europe et Reste du Monde incluent chacun plusieurs UGT.

Les variations des *goodwill* s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Valeur brute au début de la période	5 630,2	5 277,9
– Acquisitions	68,9	163,8
– Ajustements*	(37,7)	(12,2)
– Effet de conversion	(128,3)	200,7
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>5 533,1</b>	<b>5 630,2</b>
Pertes de valeur au début de la période	(62,8)	(36,7)
– Perte de valeur	0,0	(28,2)
– Effet de conversion	5,9	2,1
<b>Pertes de valeur à la fin de la période</b>	<b>(56,9)</b>	<b>(62,8)</b>
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>5 476,2</b>	<b>5 567,4</b>

\* Les ajustements correspondent à la différence entre l'allocation définitive et provisoire du *goodwill*, ainsi qu'aux impacts d'IAS 29.

Les allocations définitives de prix d'acquisition, réalisées au plus tard un an à compter de la date du regroupement d'entreprises, s'établissent comme suit (hors réévaluations de stocks) :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
– Marques	32,3	58,2
– Impôts différés sur marques	(2,1)	(12,6)
– Brevets	0,0	16,7
– Impôts différés sur brevets	0,0	(3,3)
– Autres immobilisations incorporelles	26,7	0,0
– Impôts différés sur autres immobilisations incorporelles	(2,1)	0,0



Pour la période close au 31 décembre 2023, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des *goodwill* sont les suivants :

(en millions d'euros)	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
Europe		1 935,2	10,4 à 31,2 %	2,0 à 11,0 %
Amérique du Nord et Centrale	Valeur d'utilité	2 843,9	11,3 %	2,1 %
Reste du Monde		697,1	11,7 à 17,2 %	2,0 à 4,0 %
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>		<b>5 476,2</b>		

Pour la période close le 31 décembre 2023 aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les taux

de marge opérationnelle (évolution défavorable de 100 points de base pour ces 3 facteurs pris séparément) a été menée au niveau de chaque regroupement des UGT et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2022, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des *goodwill* étaient les suivants :

(en millions d'euros)	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
Europe		1 975,5	10,3 à 35,2 %	2,0 à 15,0 %
Amérique du Nord et Centrale	Valeur d'utilité	2 933,8	11,3%	2,0%
Reste du Monde		658,1	11,4 à 18,8%	2,0 à 5,0 %
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>		<b>5 567,4</b>		

Pour la période close le 31 décembre 2022 une perte de valeur comptable relative aux *goodwill* est comptabilisée pour 28,2 millions d'euros au titre de la Russie.

### NOTE 3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité respective. Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions légères	25 ans
Constructions traditionnelles	40 ans
Matériel industriel	8 à 10 ans
Outillage	5 ans
Aménagements des constructions	15 ans

La variation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2023 s'analyse comme suit :

	31 décembre 2023				
(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total
<b>Valeur brute</b>					
Au début de la période	50,7	683,9	1 938,2	400,7	3 073,5
– Acquisitions	0,1	6,6	45,0	152,3	204,0
– Cessions	0,0	(6,3)	(74,8)	(18,9)	(100,0)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation et divers	3,9	41,6	94,6	(93,3)	46,8
– Effet de conversion	(0,7)	(10,6)	(15,6)	(8,0)	(34,9)
<b>À la fin de la période</b>	<b>54,0</b>	<b>715,2</b>	<b>1 987,4</b>	<b>432,8</b>	<b>3 189,4</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
Au début de la période	(0,2)	(472,6)	(1 641,1)	(213,6)	(2 327,5)
– Dotations	(0,1)	(21,6)	(86,2)	(18,3)	(126,2)
– Reprises	0,0	5,9	72,8	14,5	93,2
– Transferts et changements du périmètre de consolidation et divers	0,1	1,7	(7,5)	(0,3)	(6,0)
– Effet de conversion	0,0	9,0	11,3	5,1	25,4
<b>À la fin de la période</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(477,6)</b>	<b>(1 650,7)</b>	<b>(212,6)</b>	<b>(2 341,1)</b>
<b>Valeur nette</b>					
Au début de la période	50,5	211,3	297,1	187,1	746,0
– Acquisitions / Dotations	0,0	(15,0)	(41,2)	134,0	77,8
– Cessions / Reprises	0,0	(0,4)	(2,0)	(4,4)	(6,8)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation et divers	4,0	43,3	87,1	(93,6)	40,8
– Effet de conversion	(0,7)	(1,6)	(4,3)	(2,9)	(9,5)
<b>À la fin de la période</b>	<b>53,8</b>	<b>237,6</b>	<b>336,7</b>	<b>220,2</b>	<b>848,3</b>

La variation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2022 s'analysait comme suit :

31 décembre 2022					
(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total
<b>Valeur brute</b>					
Au début de la période	49,4	630,9	1 918,0	368,8	2 967,1
– Acquisitions	0,0	4,7	33,2	123,8	161,7
– Cessions	(0,2)	(20,3)	(73,6)	(16,3)	(110,4)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation et divers	0,7	62,7	52,9	(83,0)	33,3
– Effet de conversion	0,8	5,9	7,7	7,4	21,8
<b>À la fin de la période</b>	<b>50,7</b>	<b>683,9</b>	<b>1 938,2</b>	<b>400,7</b>	<b>3 073,5</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
Au début de la période	(0,2)	(435,2)	(1 607,8)	(204,7)	(2 247,9)
– Dotations	(0,2)	(46,8)	(97,2)	(18,2)	(162,4)
– Reprises	0,1	18,3	72,5	15,3	106,2
– Transferts et changements du périmètre de consolidation et divers	0,1	(7,2)	(3,4)	(1,5)	(12,0)
– Effet de conversion	0,0	(1,7)	(5,2)	(4,5)	(11,4)
<b>À la fin de la période</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(472,6)</b>	<b>(1 641,1)</b>	<b>(213,6)</b>	<b>(2 327,5)</b>
<b>Valeur nette</b>					
Au début de la période	49,2	195,7	310,2	164,1	719,2
– Acquisitions / Dotations	(0,2)	(42,1)	(64,0)	105,6	(0,7)
– Cessions / Reprises	(0,1)	(2,0)	(1,1)	(1,0)	(4,2)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation et divers	0,8	55,5	49,5	(84,5)	21,3
– Effet de conversion	0,8	4,2	2,5	2,9	10,4
<b>À la fin de la période</b>	<b>50,5</b>	<b>211,3</b>	<b>297,1</b>	<b>187,1</b>	<b>746,0</b>

### NOTE 3.4 Droits d'utilisation d'actifs et contrats de location

Les droits d'utilisation d'actifs sont évalués initialement pour une valeur égale principalement à la somme :

- des valeurs initiales de dettes financières de location;
- des avances de loyers (incluant le premier paiement de loyer dans le cas de paiements effectués en début de contrat) ; et
- des frais de remise en état.

La valeur des droits d'utilisation d'actifs est ensuite réévaluée chaque fois que la valeur de la dette financière de location est réévaluée.

Les droits d'utilisation d'actifs sont amortis de façon linéaire sur la durée estimée des contrats de location. Cette dernière est déterminée en prenant en compte l'existence d'options de renouvellement et d'options de fin anticipée, dès lors que l'exercice de ces options dépend de la décision du Groupe.

Plus spécifiquement, quelle que soit la nature de ces options, lorsque des dépenses d'investissement significatives sont réalisées sur des constructions louées, la durée d'amortissement des immobilisations corporelles liées à ces investissements est utilisée pour déterminer la durée estimée des contrats de location de ces constructions.

Les dettes financières de location sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements futurs de loyer (excluant les paiements variables et les paiements pour des services, mais incluant, le cas échéant, la valeur de l'option d'achat dans le cas où l'exercice de cette option est jugée probable), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt qui serait applicable à une entité du Groupe pour la devise et pour la maturité correspondant à la durée estimée du contrat de location.

Les dettes financières de location sont réévaluées à chaque modification des paiements futurs de loyer, résultant d'un changement d'indice ou de taux, ou d'un changement sur la durée du contrat de location (suite à l'exercice *a posteriori* d'une option de renouvellement ou de fin anticipée).

L'échéancier des dettes financières de location est indiqué en note 4.6.1.

Le Groupe a choisi de ne pas reconnaître de droits d'utilisation d'actifs et de dettes financières de location pour les contrats de location court terme (d'une durée ne dépassant pas un an) et/ou les contrats de location concernant des actifs de faible valeur.

La variation des droits d'utilisation d'actifs sur l'exercice 2023 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023			
	Constructions	Matériel et outillage	Autres	Total
Valeur brute				
Au début de la période	575,7	6,2	68,9	650,8
– Augmentations	104,6	0,8	10,4	115,8
– Diminutions	(53,8)	0,0	0,1	(53,7)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	(8,4)	0,0	7,4	(1,0)
– Effet de conversion	(14,3)	(0,1)	(2,1)	(16,5)
<b>À la fin de la période</b>	<b>603,8</b>	<b>6,9</b>	<b>84,7</b>	<b>695,4</b>
Amortissements et dépréciations				
Au début de la période	(340,0)	(4,1)	(40,5)	(384,6)
– Dotations	(67,4)	(0,6)	(9,7)	(77,7)
– Reprises	15,2	0,0	0,0	15,2
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	3,1	0,0	0,5	3,6
– Effet de conversion	7,8	0,0	1,1	8,9
<b>À la fin de la période</b>	<b>(381,3)</b>	<b>(4,7)</b>	<b>(48,6)</b>	<b>(434,6)</b>
Valeur nette				
Au début de la période	235,7	2,1	28,4	266,2
– Augmentations / Dotations	37,2	0,2	0,7	38,1
– Diminutions / Reprises	(38,6)	0,0	0,1	(38,5)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	(5,3)	0,0	7,9	2,6
– Effet de conversion	(6,5)	(0,1)	(1,0)	(7,6)
<b>À la fin de la période</b>	<b>222,5</b>	<b>2,2</b>	<b>36,1</b>	<b>260,8</b>

Les droits d'utilisation d'actifs relatifs aux constructions résultent principalement de contrats de location pour des sites de production, des bureaux commerciaux et des entrepôts. La plupart de ces contrats de location intègrent à la fois des options de renouvellement et de fin anticipée, mais très peu d'entre eux contiennent des options d'achat ou des frais de remise en état. Par conséquent, les droits d'utilisation d'actifs correspondants n'incluent aucun montant significatif relatif à des options d'achat ou des frais de remise en état.

Les droits d'utilisation d'actifs relatifs au matériel et outillage comprennent essentiellement des machines industrielles.

Les autres droits d'utilisation d'actifs concernent principalement des véhicules, engins de manutention et certains matériels informatiques. Bien que la plupart de ces

contrats de location contiennent des options d'achat, ces options ne sont pas exercées en général.

Les options de renouvellement non incluses dans la valeur des dettes financières de location au 31 décembre 2023 représentent une valeur actualisée d'environ 68 millions d'euros.

Une partie significative de cette valeur correspond aux options de renouvellement relatives à des contrats de location de constructions aux États-Unis, l'exercice desquelles dépendant uniquement de la décision du Groupe. L'exercice de ces options de renouvellement, représentant une durée de location supplémentaire de 5 à 10 ans selon les contrats, n'est pas jugé certain par la Direction à ce jour et n'aurait pas lieu avant plusieurs années.

La variation des droits d'utilisation d'actifs sur l'exercice 2022 s'analysait comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			
	Constructions	Matériel et outillage	Autres	Total
<b>Valeur brute</b>				
Au début de la période	504,5	5,5	60,0	570,0
– Augmentations	56,4	0,6	7,1	64,1
– Diminutions	(5,5)	(0,1)	(0,7)	(6,3)
– Changements du périmètre de consolidation	9,7	0,1	1,2	11,0
– Effet de conversion	10,6	0,1	1,3	12,0
<b>À la fin de la période</b>	<b>575,7</b>	<b>6,2</b>	<b>68,9</b>	<b>650,8</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
Au début de la période	(265,7)	(3,3)	(32,6)	(301,6)
– Dotations	(67,4)	(0,8)	(7,0)	(75,2)
– Reprises	1,4	0,0	0,2	1,6
– Changements du périmètre de consolidation	(2,7)	0,0	(0,4)	(3,1)
– Effet de conversion	(5,6)	0,0	(0,7)	(6,3)
<b>À la fin de la période</b>	<b>(340,0)</b>	<b>(4,1)</b>	<b>(40,5)</b>	<b>(384,6)</b>
<b>Valeur nette</b>				
Au début de la période	238,8	2,2	27,4	268,4
– Augmentations / Dotations	(11,0)	(0,2)	0,1	(11,1)
– Diminutions / Reprises	(4,1)	(0,1)	(0,5)	(4,7)
– Changements du périmètre de consolidation	7,0	0,1	0,8	7,9
– Effet de conversion	5,0	0,1	0,6	5,7
<b>À la fin de la période</b>	<b>235,7</b>	<b>2,1</b>	<b>28,4</b>	<b>266,2</b>

### NOTE 3.5 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou le coût de production, et la valeur réalisable nette. Le coût d'acquisition ou le coût de production est principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (FIFO). La valeur réalisable nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les stocks sont considérés comme complètement ou partiellement obsolètes, et, pour les stocks de produits finis, lorsque leur valeur réalisable nette devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les stocks s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Matières premières, fournitures et emballages	589,5	619,2
Produits semi-finis	134,9	137,4
Produits finis	736,9	842,7
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>1 461,3</b>	<b>1 599,3</b>
Dépréciation	(239,0)	(241,9)
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 222,3</b>	<b>1 357,4</b>

**NOTE 3.6 Créances clients et comptes rattachés**

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement évalués à leur coût amorti.

Conformément à IFRS 9, les pertes de valeur attendues des créances clients et comptes rattachés sont estimées sur la base d'une table de dépréciation utilisant des taux de dépréciation en fonction de la durée des retards de paiement.

Par ailleurs, une perte de valeur peut être constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation tel que :

- le défaut de paiement de la contrepartie; ou
- une dégradation du rating de crédit de la contrepartie ou de son environnement économique.

Les créances clients s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances clients et comptes rattachés	1 065,8	1 058,7
Dépréciation	(95,9)	(100,6)
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>969,9</b>	<b>958,1</b>

Le Groupe a recours à des contrats de cession de créances pour se protéger du risque de non recouvrement.

Au 31 décembre 2023, ces contrats de cession de créances, qui transfèrent aux sociétés d'affacturage la totalité des

risques de crédit et de retard de paiement, ont permis au Groupe de décomptabiliser des créances clients pour un montant de 75,0 millions d'euros (73,4 millions d'euros au 31 décembre 2022). Les seuls risques non transférés se limitent au risque de dilution, historiquement très faible.

Les créances clients dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Échéances inférieures à 3 mois	195,8	214,2
Échéances comprises entre 3 et 12 mois	38,6	44,5
Échéances supérieures à 12 mois	40,7	40,3
<b>TOTAL</b>	<b>275,1</b>	<b>299,0</b>

Ces créances sont dépréciées à hauteur de 69,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 (77,5 millions d'euros au 31 décembre 2022). La répartition par échéance de ces dépréciations est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dépréciations des échéances inférieures à 3 mois	6,3	9,2
Dépréciations des échéances comprises entre 3 et 12 mois	22,4	28,0
Dépréciations des échéances supérieures à 12 mois	40,7	40,3
<b>TOTAL</b>	<b>69,4</b>	<b>77,5</b>

**NOTE 3.7 Autres créances courantes**

Les autres créances courantes s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Avances au personnel	2,9	2,1
Avances aux fournisseurs	66,4	80,6
Créances fiscales (hors impôts sur le résultat)	164,7	124,8
Autres créances	68,9	47,9
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>302,9</b>	<b>255,4</b>

Ces actifs sont valorisés au coût amorti.

### NOTE 3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, de dépôts à terme et d'autres actifs financiers liquides (possibilité de sortie inférieure ou égale à 3 mois), facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Certains de ces autres actifs financiers peuvent avoir une échéance initiale supérieure ou égale à un an, tout en étant très facilement convertibles.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe correspondent aux comptes

bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 2 815,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2 346,8 millions d'euros au 31 décembre 2022). Sur ce montant, 33,2 millions d'euros ne sont pas disponibles à court terme pour le Groupe au 31 décembre 2023 (13,4 millions d'euros au 31 décembre 2022).

### NOTE 4 - Détails sur les éléments non courants et courants du passif

#### NOTE 4.1 Capital social et résultat net par action

Le capital social au 31 décembre 2023 est de 1 056 125 168 euros représenté par 264 031 292 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 264 031 292 droits de vote théoriques et 262 167 814 droits de vote exerçables (déduction faite des actions détenues par le Groupe à cette date).

Le Groupe détient 1 863 478 actions au 31 décembre 2023 contre 149 515 actions au 31 décembre 2022, soit une augmentation de de 1 713 963 actions correspondant :

- au rachat net de 5 087 013 actions en dehors du contrat de liquidité ;

- au transfert de 502 172 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance ;
- à l'annulation de 2 786 454 actions ;
- à la cession nette de 84 424 actions dans le cadre du contrat de liquidité (note 4.1.2.2).

Sur les 1 863 478 actions détenues par le Groupe au 31 décembre 2023, 1 836 672 actions ont été affectées selon les objectifs d'affectation décrits en note 4.1.2.1, et 26 806 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

	Nombre d'actions	Dont nombre d'actions autodétenues
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>266 817 746</b>	<b>149 515</b>
Livraison aux salariés		(502 172)
Rachats d'actions		5 087 013
Contrat de liquidité		(84 424)
Annulation d'actions propres	(2 786 454)	(2 786 454)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>264 031 292</b>	<b>1 863 478</b>
dont pour livraison aux salariés		51 113
dont contrat de liquidité		26 806
dont pour annulation d'actions propres		1 785 559

### NOTE 4.1.1 Évolution du capital social

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2023 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)
Au 31 décembre 2022	266 817 746	4	1 067 270 984	491 756 928
Annulation d'actions propres	(2 786 454)	4	(11 145 816)	(228 547 978)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>264 031 292</b>	<b>4</b>	<b>1 056 125 168</b>	<b>263 208 950</b>

### NOTE 4.1.2 Rachat d'actions et contrat de liquidité

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient 1 863 478 actions (149 515 au 31 décembre 2022 dont 38 285 au titre de

rachat d'actions et 111 230 dans le cadre du contrat de liquidité) dont le détail s'analyse comme suit :

#### NOTE 4.1.2.1 Rachat d'actions

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a racheté 5 087 013 actions pour une valeur de 446,5 millions d'euros.

correspondantes aux trois premières tranches ont été annulées en 2023.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions pour annulation, et conformément à l'autorisation des Assemblées générales mixtes du 25 mai 2022 et du 31 mai 2023, Legrand a annoncé les 30 mars, 9 juin, 14 septembre et 8 novembre 2023, la signature de contrats avec des prestataires de services d'investissement pour quatre tranches.

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient 1 836 672 actions pour une valeur d'acquisition de 164,4 millions d'euros, dont :

- 51 113 actions affectées à la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour une valeur d'acquisition de 4,4 millions d'euros,
- 1 785 559 actions pour annulation pour une valeur d'acquisition de 160,0 millions d'euros.

Les quatre tranches de rachat d'actions pour un montant réalisé de 399,7 millions d'euros sont clôturées. Les actions

#### NOTE 4.1.2.2 Contrat de liquidité

Le Groupe a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions cotées sur le marché Euronext Paris. Ce contrat est conforme à la décision AMF du 2 juillet 2018 relative à l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient 26 806 actions dans le cadre du contrat de liquidité, pour une valeur d'acquisition de 2,5 millions d'euros.

Les mouvements sur l'exercice 2023, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie positif de 7,1 millions d'euros et correspondent aux cessions, nettes d'acquisitions, de 84 424 actions.

### NOTE 4.1.3 Résultat net par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (hors actions auto-détenues) au cours de la période.

par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (hors actions auto-détenues) au cours de la période ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retenu pour les calculs exposés ci-dessus prend en compte l'impact des rachats et cessions d'actions au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé, selon la méthode du rachat d'actions, en divisant le résultat net part du Groupe,



Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions ordinaires se présente comme suit :

		Période de 12 mois close le	
		31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net part du Groupe ( <i>en millions d'euros</i> )	A	1 148,5	999,5
Nombre moyen d'actions (hors auto-détention)	B	265 083 085	266 608 415
<i>Dilution moyenne provenant des :</i>			
– Actions de performance		1 770 311	1 676 317
Nombre moyen d'actions après dilution (hors auto-détention)	C	266 853 396	268 284 732
Options et actions de performance restantes en fin de période		1 907 087	1 877 203
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité durant la période		(5 002 589)	(528 284)
Actions de performance transférées durant la période		502 172	426 945
Résultat net par action ( <i>en euros</i> )	A/B	4,333	3,749
Résultat net dilué par action ( <i>en euros</i> )	A/C	4,304	3,726
Dividendes versés par action ( <i>en euros</i> )		1,900	1,650

Le résultat net ajusté par action et le résultat net ajusté dilué par action (note 5.8) sont :

		Période de 12 mois close le	
		31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net part du Groupe ajusté ( <i>en millions d'euros</i> )	D	1 203,1	1 146,6
Résultat net ajusté par action ( <i>euros</i> )	D/B	4,539	4,301
Résultat net ajusté dilué par action ( <i>euros</i> )	D/C	4,508	4,274

Comme indiqué précédemment, au cours de l'exercice 2023, le Groupe :

- a transféré 502 172 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 463 887 actions rachetées sur la période et de 38 285 actions rachetées sur les périodes précédentes ; et
- a procédé à des cessions nettes de 84 424 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2023, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les résultats nets par action et dilué par action auraient été respectivement de 4,381 euros et 4,347 euros au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe :

- a transféré 426 945 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 411 715 actions rachetées sur la période et de 15 230 actions rachetées sur les périodes précédentes ; et
- a procédé à des acquisitions nettes de 78 284 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2022, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 3,748 euros et 3,728 euros au 31 décembre 2022.

#### NOTE 4.2 Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance

Lors de l'octroi d'options ou d'actions de performance, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date de l'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser soit le modèle mathématique Black & Scholes, soit le modèle binomial. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur l'évaluation de cette juste valeur qui est constatée en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie en réserves.

La charge comptabilisée en frais de personnel est en revanche ajustée, à chaque date de clôture (pendant la période d'acquisition des droits), pour tenir compte de l'évolution du nombre d'actions et/ou options que le Groupe s'attend à remettre *in fine* aux salariés, sauf lorsque la condition de performance est liée au cours de bourse.

#### NOTE 4.2.1 Plans d'actions de performance

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plans 2019	Plans 2020	Plans 2021	Plans 2022	Plans 2023
Date d'Assemblée	30/05/2018	30/05/2018	26/05/2021	26/05/2021	26/05/2021
Date du Conseil d'administration	29/05/2019	26/05/2020	26/05/2021	25/05/2022	31/05/2023
Nombre total d'actions de performance attribuées gratuitement	617 818	461 861	491 477	514 981	506 455
dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement au dirigeant mandataire social	22 954	11 544	20 544	22 534	20 390
– Benoît Coquart	22 954	11 544	20 544	22 534	20 390
Charge IFRS 2 totale (en millions d'euros)	31,0 <sup>(1)</sup>	22,8 <sup>(1)</sup>	35,2 <sup>(1)</sup>	31,9 <sup>(1)</sup>	34,3 <sup>(1)</sup>
Date d'acquisition des actions	16/06/2022 <sup>(2)</sup> 16/06/2023 <sup>(3)</sup>	16/06/2023 <sup>(2)</sup> 14/06/2024 <sup>(3)</sup>	14/06/2024 <sup>(2)</sup> 12/06/2025 <sup>(3)</sup>	11/06/2025 <sup>(6)</sup> 10/06/2026 <sup>(7)</sup>	10/06/2026 <sup>(6)</sup> 09/06/2027 <sup>(7)</sup>
Date de fin de période de conservation	31/05/2024 <sup>(2)</sup> 16/06/2023 <sup>(3)</sup>	28/05/2025 <sup>(2)</sup> 14/06/2024 <sup>(3)</sup>	27/05/2026 <sup>(2)</sup> 12/06/2025 <sup>(3)</sup>	26/05/2027 <sup>(6)</sup> 11/06/2026 <sup>(7)</sup>	31/05/2028 <sup>(6)</sup> 09/06/2027 <sup>(7)</sup>
Nombre d'actions de performance ajustées au titre des conditions de performance	(1 728) <sup>(4)</sup>	4 789 <sup>(5)</sup>	98 045 <sup>(5)</sup>		
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques	(74 224)	(40 032)	(43 271)	(29 144)	(3 628)
Nombre d'actions de performance souscrites au 31 décembre 2023	(541 866)	(54 446)			
<b>ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES GRATUITEMENT RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>0</b>	<b>372 172</b>	<b>546 251</b>	<b>485 837</b>	<b>502 827</b>

(1) Charge totale par plan évaluée à la date du Conseil d'administration avec une hypothèse de réalisation de 100 % pour chaque critère de performance. Cette charge est à étaler sur les périodes d'acquisition.

(2) Date applicable au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction.

(3) Date applicable aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction.

(4) Pourcentage d'atteinte des conditions de performance : se référer à la note 4.2.1.2.

(5) Ajustements estimés à la date de préparation des états financiers consolidés.

(6) Date applicable au dirigeant mandataire social et à certains membres du Comité de Direction.

(7) Date applicable à certains membres du Comité de Direction et aux autres bénéficiaires.

Si l'ensemble des actions de performance des plans 2020 à 2023 étaient attribuées (soit 1 907 087 actions) et si ces actions étaient transférées suite à des augmentations de

capital, cela représenterait une dilution de 0,7 % du capital de la Société au 31 décembre 2023.

#### NOTE 4.2.1.1 Plans d'actions de performance 2020, 2021, 2022 et 2023

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence effective dans le Groupe à l'expiration de la période d'acquisition et de plusieurs critères de performance.

Pour le dirigeant mandataire social et les membres du Comité de Direction, la période d'acquisition est de trois ans

plus une période de conservation supplémentaire de deux ans ; pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

À compter des plans 2022, pour certains membres du Comité de Direction résidant à l'étranger, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

#### Critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction

Les critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(1)</sup>	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des objectifs annuels de la feuille de route RSE du Groupe	1/4
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40	Différentiel de performance entre le cours de bourse de Legrand et celui de l'indice CAC 40 sur une période de 3 ans	1/4

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

#### Critères de performance applicables aux autres bénéficiaires

Les critères de performance applicables aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(1)</sup>	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Le taux de réalisation annuel correspond au taux d'atteinte de la feuille de route RSE annuelle. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le taux de paiement final de chacun des critères correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.

**NOTE 4.2.1.2 Suivi des conditions de performance des plans d'actions de performance**

Le suivi des conditions de performance du plan 2019 du dirigeant mandataire social et des membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2019		2020		2021		Moyenne 3 ans		
	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance
Croissance organique du chiffre d'affaires	2,0 %	2,6 %	1,0 %	(8,7 %)	3,5 %	13,6 %	2,2 %	2,5 %	101,5 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(2)</sup>	20,3 %	20,4 %	20,0 %	19,1 %	19,7 %	20,8 %	20,0 %	20,1 %	102,3 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100 %	113 %	100 %	128 %	100 %	131 %	100 %	124 %	104,8 %
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40							+ 8,8 %	+ 32,6 %	150,0 %
<b>Performance</b>									<b>114,7 %</b>

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2019 des autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2019			2020			2021			Performance par critère
	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	
Croissance organique du chiffre d'affaires	2,0 %	2,6 %	103,0 %	1,0 %	(8,7 %)	0,0 %	3,5 %	13,6 %	150,0 %	84,3 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(2)</sup>	20,3 %	20,4 %	102,5 %	20,0 %	19,1 %	50,0 %	19,7 %	20,8 %	150,0 %	100,8 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100 %	113 %	102,6 %	100 %	128 %	106,8 %	100 %	131 %	108,6 %	106,0 %
<b>Performance par année</b>			<b>102,7 %</b>			<b>52,3 %</b>			<b>136,2 %</b>	<b>97,1 %</b>

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2020 du dirigeant mandataire social et des membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2020		2021		2022		Moyenne 3 ans		
	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance
Croissance organique du chiffre d'affaires	1,0 %	(8,7 %)	3,5 %	13,6 %	5,0 %	9,7 %	3,2 %	4,9 %	107,8 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(2)</sup>	20,0 %	19,1 %	19,7 %	20,8 %	20,3 %	20,7 %	20,1 %	20,2 %	104,6 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100 %	128 %	100 %	131 %	100 %	123 %	100 %	127 %	106,4 %
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40							+ 8,8 %	+ 0,6 %	34,5 %
<b>Performance</b>									<b>88,3 %</b>

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2020 des autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2020			2021			2022			Performance par critère
	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	
Croissance organique du chiffre d'affaires	1,0 %	(8,7 %)	0,0 %	3,5 %	13,6 %	150,0 %	5,0 %	9,7 %	150,0 %	100,0 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(2)</sup>	20,0 %	19,1 %	50,0 %	19,7 %	20,8 %	150,0 %	20,3 %	20,7 %	110,0 %	103,3 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100 %	128 %	106,8 %	100 %	131 %	108,6 %	100 %	123 %	104,6 %	106,7 %
<b>Performance par année</b>			<b>52,3 %</b>			<b>136,2 %</b>			<b>121,5 %</b>	<b>103,3 %</b>

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2021 du dirigeant mandataire social et des membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2021		2022		2023		Moyenne 3 ans		
	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance
Croissance organique du chiffre d'affaires	3,5 %	13,6 %	5,0 %	9,7 %	1,0 %	2,7 %	3,2 %	8,7 %	150,0 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(2)</sup>	19,7 %	20,8 %	20,3 %	20,7 %	20,0 %	21,2 %	20,0 %	20,9 %	147,3 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100 %	131 %	100 %	123 %	100 %	118 %	100 %	124 %	104,8 %
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40							+ 8,8 %	Non atteint	0,0 %
<b>Performance</b>									<b>100,5 %</b>

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2021 des autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2021			2022			2023			Performance par critère
	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	
Croissance organique du chiffre d'affaires	3,5 %	13,6 %	150,0 %	5,0 %	9,7 %	150,0 %	1,0 %	2,7 %	108,5 %	136,2 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(2)</sup>	19,7 %	20,8 %	150,0 %	20,3 %	20,7 %	110,0 %	20,0 %	21,2 %	150,0 %	136,7 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100 %	131 %	108,6 %	100 %	123 %	104,6 %	100 %	118 %	103,6 %	105,6 %
<b>Performance par année</b>			<b>136,2 %</b>			<b>121,5 %</b>			<b>120,7 %</b>	<b>126,1 %</b>

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

## NOTE 4.2.2 Paiements fondés sur des actions (charge IFRS 2)

### NOTE 4.2.2.1

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 pour l'ensemble de ces plans et a, de ce fait, comptabilisé une charge de 34,2 millions d'euros sur l'exercice 2023 (33,8 millions d'euros sur l'exercice 2022).

## NOTE 4.3 Réserves et réserves de conversion

### NOTE 4.3.1 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées du Groupe s'élèvent à 6 126,5 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les réserves sociales et le résultat de la période de la Société sont distribuables à hauteur de 991,9 millions d'euros à cette même date.

### NOTE 4.3.2 Réserves de conversion

Les actifs et passifs des entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les comptes de résultat sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable. Les

gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à l'éventuelle perte de contrôle de ces sociétés.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dollar américain	88,8	240,3
Autres devises	(548,7)	(570,7)
<b>TOTAL</b>	<b>(459,9)</b>	<b>(330,4)</b>

Le Groupe opère dans près de 90 pays. Il est exposé principalement à une douzaine de devises autres que l'euro et le dollar américain, dont le dollar australien, la livre britannique, la livre turque, le peso chilien, le peso mexicain, le real brésilien, la roupie indienne, et le yuan chinois.

Selon la norme IFRS 9, un instrument financier non dérivé peut être qualifié d'instrument de couverture, uniquement au titre de la couverture contre le risque de change et sous réserve de remplir les conditions d'une comptabilité de couverture. Ainsi, dans le cadre d'une couverture d'un investissement net en devises, la partie des gains et pertes de l'instrument financier qualifié de couverture qui est considérée comme efficace doit être comptabilisée en capitaux propres.

Ainsi, sur l'exercice 2023, la contrepartie de la diminution de la dette *Yankee* de 9,5 millions d'euros a été comptabilisée en augmentation des réserves de conversion. Au 31 décembre 2023, un solde total de 73,6 millions d'euros a été comptabilisé en diminution des réserves de conversion, au titre de l'emprunt *Yankee*.

Conformément à IAS 21, les écarts de change relatifs aux créances à recevoir ou dettes à payer constituant en substance une part de l'investissement net en devises d'une entité étrangère du Groupe sont enregistrés en augmentation des réserves de conversion pour un montant de 0,3 million d'euros sur l'exercice 2023, soit un solde de 11,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 venant augmenter les réserves de conversion.

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » aux sociétés dont la monnaie fonctionnelle est considérée comme étant en hyperinflation. Les états financiers des sociétés concernées sont retraités des effets de l'inflation (convention du coût historique), ils sont ensuite convertis dans la monnaie de présentation du Groupe au cours de clôture. Legrand applique la norme à la Turquie et son impact dans les réserves de conversion s'est élevé à 77 millions d'euros au 31 décembre 2023.

## NOTE 4.4 Provisions

La variation des provisions sur l'exercice 2023 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023					
	Garanties produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	53,5	151,3	44,3	39,4	75,3	363,8
Changements du périmètre de consolidation	0,0	0,1	0,0	0,0	0,8	0,9
Dotations aux provisions	29,0	23,1	5,2	29,5	26,6	113,4
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(6,6)	(5,8)	(4,3)	(29,9)	(31,2)	(77,8)
Reprises de provisions devenues sans objet	(17,4)	(31,2)	0,0	(2,2)	(10,0)	(60,8)
Reclassements	1,0	(1,7)	(0,3)	0,3	(3,0)	(3,7)
Effet de conversion	(1,0)	(0,5)	(0,9)	(0,9)	(1,8)	(5,1)
<b>À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>58,5</b>	<b>135,3</b>	<b>44,0</b>	<b>36,2</b>	<b>56,7</b>	<b>330,7</b>
<i>dont part non courante</i>	<i>14,4</i>	<i>102,9</i>	<i>13,7</i>	<i>5,0</i>	<i>40,8</i>	<i>176,8</i>

La variation des provisions sur l'exercice 2022 s'analysait comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022					
	Garanties produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	52,4	126,1	43,6	38,0	72,3	332,4
Changements du périmètre de consolidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations aux provisions	26,3	63,9	7,4	24,7	16,3	138,6
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(7,8)	(13,3)	(6,4)	(23,6)	(13,1)	(64,2)
Reprises de provisions devenues sans objet	(17,8)	(26,8)	0,0	(1,0)	(1,8)	(47,4)
Reclassements	0,0	(0,6)	(0,2)	0,3	(0,3)	(0,8)
Effet de conversion	0,4	2,0	(0,1)	1,0	1,9	5,2
<b>À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>53,5</b>	<b>151,3</b>	<b>44,3</b>	<b>39,4</b>	<b>75,3</b>	<b>363,8</b>
<i>dont part non courante</i>	<i>13,1</i>	<i>126,1</i>	<i>14,4</i>	<i>4,2</i>	<i>59,6</i>	<i>217,4</i>

## NOTE 4.5 Avantages long terme au personnel

### NOTE 4.5.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges lorsqu'elles sont dues. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que

l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus.

Le Groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, en résultat global de la période, conformément à IAS 19.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures

de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi.

Les avantages au personnel concernant les avantages postérieurs à l'emploi selon le régime des prestations définies se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
France (note 4.5.1.2)	91,4	84,2
Italie (note 4.5.1.3)	26,5	27,2
Royaume Uni (note 4.5.1.4)	75,5	81,5
États-Unis (note 4.5.1.5)	56,9	63,4
Autres pays	57,0	54,9
<b>TOTAL DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI</b>	<b>307,3</b>	<b>311,2</b>

L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans l'une des sociétés du Groupe et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal. Ces avantages sont traités comme des avantages postérieurs à l'emploi selon le régime de prestations définies.

#### NOTE 4.5.1.1 Analyse des prestations définies de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, y compris les engagements courants et

non courants, porte essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Évolution de l'engagement</b>		
Engagement au début de la période	311,2	390,3
Coût des services	9,0	9,5
Coût de l'actualisation financière	13,0	7,7
Prestations versées ou inutilisées	(22,7)	(23,2)
Cotisations des salariés	0,4	0,4
Pertes (gains) actuariels	(2,5)	(72,6)
Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi	0,1	(0,5)
Effet de conversion	(1,9)	(0,3)
Autres	0,7	(0,1)
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>307,3</b>	<b>311,2</b>
<b>Valeur des actifs</b>		
Valeur des actifs au début de la période	188,6	231,2
Rendement attendu des actifs du régime	8,3	5,0
Cotisations patronales	8,6	7,1
Cotisations des participants	0,9	1,9
Prestations versées	(13,5)	(12,2)
Gains (pertes) actuariels	(12,6)	(46,1)
Effet de conversion	(1,0)	1,7
Autres	0,0	0,0
<b>VALEUR DES ACTIFS À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>179,3</b>	<b>188,6</b>
<b>ENGAGEMENT PROVISIONNÉ AU BILAN</b>	<b>141,5</b>	<b>135,4</b>
Passif courant	5,3	5,3
Passif non courant	136,2	130,1
Actif non courant	13,5	12,8



Les écarts actuariels d'un montant de (10,1) millions d'euros ont été comptabilisés en diminution des capitaux propres sur l'exercice 2023.

Ces écarts actuariels de (10,1) millions d'euros correspondent à :

- des gains liés à des changements d'hypothèses financières pour 0,3 million d'euros ;
- des gains liés à des changements d'hypothèses démographiques pour 1,3 million d'euros ; et
- des pertes d'expérience pour 11,7 millions d'euros.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- zone euro : iBoxx € Corporates AA 10+ ;

Les versements futurs actualisés au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi du Groupe se décomposent comme suit :

(millions d'euros)

2024	18,7
2025	14,9
2026	14,2
2027	14,1
2028 et au-delà	245,4
<b>TOTAL</b>	<b>307,3</b>

L'impact du coût des services et des coûts financiers sur le résultat avant impôt de la période s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Coûts des services	(9,0)	(9,5)
Coûts financiers nets*	(4,7)	(2,7)
<b>TOTAL</b>	<b>(13,7)</b>	<b>(12,2)</b>

\* Le rendement attendu des actifs et les coûts financiers sont présentés pour leur montant net dans les charges financières.

Au 31 décembre 2023, l'allocation moyenne pondérée des principaux actifs des régimes de retraite s'analyse comme suit :

(en pourcentage)	Royaume-Uni	États-Unis
Titres de capitaux propres	37,1	61,1
Titres de créances	53,9	31,3
Fonds de compagnies d'assurance	9,0	7,6
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.

#### NOTE 4.5.1.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour retraites complémentaires en France

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

- Royaume Uni : iBoxx £ Corporates AA 15+ ;
- États-Unis : Citigroup Pension Liability Index.

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur :

- le taux d'actualisation retenu. Une diminution de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle supplémentaire d'environ 24,2 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement constaté au bilan au 31 décembre 2023 ; et
- le taux de revalorisation salariale. Une augmentation de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle supplémentaire d'environ 10,2 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement constaté au bilan au 31 décembre 2023.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent, pour la France, à 91,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 (84,2 millions d'euros au 31 décembre 2022). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 91,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 (84,2 millions d'euros au 31 décembre 2022), et la juste valeur de l'actif des plans de 0,0 million d'euro au 31 décembre 2023 (0,0 million d'euro au 31 décembre 2022).

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un

taux d'actualisation financière. Au 31 décembre 2023, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,5 % et un taux d'actualisation de 3,2 % (respectivement 3,5 % et 3,7 % en 2022).

La loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, promulguée le 14 avril 2023, relève l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans. Cette réforme constitue au sens d'IAS 19 une modification de régime traitée comme un coût des services passés immédiatement en compte de résultat.

L'impact de cette réforme n'est pas matériel au 31 décembre 2023.

#### NOTE 4.5.1.3 Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail en Italie

En Italie, une indemnité de fin de contrat est allouée aux salariés quel que soit le motif de la cessation de l'emploi.

Depuis janvier 2007, les indemnités de fin de contrat sont versées soit à un fonds de pension (fonds indépendant du Groupe), soit à l'Institut National de Sécurité Sociale Italienne. A compter de cette date, les cotisations effectuées au titre de l'indemnité de fin de contrat sont traitées en norme IFRS comme des régimes à cotisations définies.

Les indemnités de fin de contrat antérieures à janvier 2007 continuent d'être traitées comme des régimes à prestations

définies en accord avec les normes IFRS mais en tenant compte d'une révision actuarielle qui exclut l'effet de l'augmentation future des salaires.

La provision pour indemnités de fin de contrat ainsi constituée, correspond à l'engagement de fin 2006 et à son évolution, et s'élève à 26,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 (27,2 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Au 31 décembre 2023, le calcul de la provision est fondé sur un taux d'actualisation de 3,1 % (3,6 % en 2022).

#### NOTE 4.5.1.4 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi au Royaume-Uni.

Le régime en place au Royaume-Uni est régi par l'article 153 de la loi de Finance de 2004 et est géré dans une entité juridiquement distincte du Groupe.

Les prestations sont payées directement par les fonds constitués des cotisations de l'employeur et des salariés.

Le régime est fermé aux nouveaux entrants depuis mai 2004.

L'engagement est constitué à 1,5 % de participants actifs du régime, à 35,9 % de participants dont les droits à indemnité sont clos et à 62,6 % de retraités.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 0,0 million d'euro au 31 décembre 2023 (0,3 million d'euro au

31 décembre 2022). Cela vient refléter le fait que la juste valeur de l'actif des plans est supérieure à la valeur de l'engagement cumulé au titre des prestations.

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les hypothèses retenues au 31 décembre 2023 sont une augmentation des salaires de 4,2 % et un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 5,1 % (respectivement 4,3 % et 4,5 % en 2022).

#### NOTE 4.5.1.5 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi aux États-Unis

Le Groupe cotise aux États-Unis à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le principal régime « *Legrand North America Retirement Plan* » fait l'objet d'un règlement du même nom en vigueur depuis janvier 2002 et dont le dernier amendement date de janvier 2008. Les cotisations minimum au régime sont déterminées par la section 430 du Code de fiscalité *Internal Revenue Code*.

Pour faire face aux obligations de ce régime, le Groupe a mis en place un *trust* avec Prudential Financial Inc. Les actifs de ce *trust* comprennent différents fonds d'investissement. L'administrateur du *trust* est Legrand North America. Wiremold Company est l'administrateur du régime, et Prudential Financial Inc. le dépositaire.

Ce régime est fermé aux nouveaux entrants à compter d'août 2006 pour les salariés mensualisés et à compter d'avril 2009 pour les salariés payés à l'heure. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les participants actifs du régime ne peuvent plus cumuler de nouveaux droits.

L'engagement est constitué à 9,7 % de participants actifs du régime, à 20,0 % d'autres participants du régime ne cumulant plus de droits à prestations et à 70,3 % de participants retraités du régime.

La politique de financement du régime retenue est de financer au minimum le niveau requis par la loi.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 0,0 million d'euro au 31 décembre 2023 (0,0 million d'euro au

31 décembre 2022). Cela vient refléter le fait que la juste valeur de l'actif des plans est supérieure à la valeur de l'engagement cumulé au titre des prestations.

Au 31 décembre 2023, le calcul est fondé sur un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 5,2 % (4,9 % en 2022).

#### NOTE 4.5.2 Autres avantages du personnel à long terme

Le Groupe a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en numéraire, attribués à l'expiration d'une période de 3 ans, et sous réserve du respect d'une condition de présence, aux personnes jugées clés dans le Groupe.

En complément de la condition de présence ces plans peuvent, selon les cas, être soumis à la réalisation par le Groupe de conditions de performances économiques futures.

Suite à leur remplacement progressif par les plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en instruments de capitaux propres détaillés dans la note 4.2.1, ces plans ne représentent plus de montants matériels dans les états financiers du Groupe.

#### NOTE 4.6 Emprunts non courants et courants

Le Groupe mène une gestion active de ses emprunts via la diversification de ses sources de financement, afin de renforcer ses capacités de développement à moyen terme, tout en assurant sa solidité financière à long terme.

##### Titres négociables

Legrand France dispose d'un programme de titres négociables à court terme, (NEU CP) dont l'enveloppe a été portée de 700,0 millions d'euros à 1 200,0 millions d'euros le 25 mars 2020.

Un programme complémentaire de titres négociables à moyen terme (NEU MTN) a été ouvert le 18 mars 2021 pour une enveloppe de 1 200,0 millions d'euros.

##### Emprunts obligataires

En décembre 2015, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 12 ans, soit à échéance le 16 décembre 2027. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,875 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En juillet 2017, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 1,0 milliard d'euros, en deux tranches de 500,0 millions d'euros chacune, conclues pour des durées de 7 ans et 15 ans. Les dates d'échéance respectives de ces deux tranches remboursables *in fine* sont fixées au 6 juillet 2024 et au 6 juillet 2032 et leurs coupons à respectivement 0,750 % et 1,875 % par an.

En mars 2018, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 8 ans, soit à échéance le 6 mars 2026. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 1,0 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En juin 2019, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 24 juin 2028. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,625 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En mai 2020, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 600,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 20 mai 2030. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,75 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En octobre 2021, le Groupe a émis son premier emprunt obligataire indexé sur sa trajectoire de neutralité carbone, pour un montant total de 600,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 6 octobre 2031. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

L'indexation sur la trajectoire carbone se matérialise par un potentiel coupon complémentaire de 0,50 % sur la seule dernière année d'échéance de l'obligation, en cas de non atteinte des objectifs fixés.

En mai 2023, le Groupe a émis un emprunt obligataire lié au développement durable indexé sur les engagements RSE du Groupe, pour un montant total de 700,0 millions d'euros conclu pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 29 mai 2029. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 3,5 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

L'indexation sur les engagements RSE se matérialise par un potentiel coupon complémentaire de 0,125 % sur les 4 dernières années d'échéance de l'obligation, en cas de non atteinte d'un des objectifs fixés.

##### Obligations Yankee

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars américains, portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

Le Groupe a été sollicité par des détenteurs d'obligations *Yankee* pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, le Groupe a décidé d'acquiescer des obligations *Yankee* :

- en 2013, pour un montant représentant au total un nominal de 6,5 millions de dollars américains,
- en 2020, pour un montant représentant au total un nominal de 18,6 millions de dollars américains,
- en 2021, pour un montant représentant au total un nominal de 27,5 millions de dollars américains,
- en 2022, pour un montant représentant au total un nominal de 34,6 millions de dollars américains,
- en 2023, pour un montant représentant au total un nominal de 21,4 millions de dollars américains.

Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par le Groupe.

#### Contrat de Crédit 2011

En octobre 2011, Legrand a conclu avec six banques un Contrat de Crédit permettant au Groupe de bénéficier d'une ligne de crédit multidevises d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an. Dans le cadre de ce contrat, la marge appliquée au-delà des taux de marché est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

En juillet 2014, le Groupe a signé un accord d'amendement et d'extension de ce Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit. Au terme de cet accord, la maturité maximum de la ligne de crédit a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement

de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

En décembre 2019, le Groupe a signé un nouvel accord d'amendement et d'extension de ce même Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité de la ligne de crédit multidevises de 900,0 millions d'euros a été allongée jusqu'en décembre 2026. La marge appliquée au-delà des taux de marché reste fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe mais est augmentée ou diminuée chaque année en fonction du taux de réalisation annuel de la feuille de route RSE du Groupe.

Le Contrat de Crédit ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'effectue pas de tirage sur cette ligne de crédit.

### NOTE 4.6.1 Emprunts non courants

Ces emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette.

Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Titres négociables	50,0	165,0
Emprunts obligataires	3 500,0	3 300,0
Obligations <i>Yankee</i>	262,7	291,6
Dettes financières de location	216,3	207,5
Autres emprunts	75,3	66,1
<b>Emprunts non courants hors coûts d'émission de la dette</b>	<b>4 104,3</b>	<b>4 030,2</b>
Coûts d'émission de la dette	(15,3)	(15,8)
<b>TOTAL</b>	<b>4 089,0</b>	<b>4 014,4</b>

Aucun de ces emprunts ne fait l'objet de garanties.

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) sont libellés dans les monnaies suivantes, après prise en compte des instruments de couverture (se référer à la note 5.1.2.2) :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Euro	3 654,5	3 588,8
Dollar américain	358,8	375,6
Autres devises	91,0	65,8
<b>EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'ÉMISSION DE LA DETTE</b>	<b>4 104,3</b>	<b>4 030,2</b>

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2023 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

(en millions d'euros)	Titres négociables	Emprunts obligataires	Obligations <i>Yankee</i>	Dettes financières de location	Autres emprunts
Un à deux ans	50,0	0,0	262,7	55,3	12,8
Deux à trois ans	0,0	400,0	0,0	44,6	36,9
Trois à quatre ans	0,0	300,0	0,0	33,4	12,1
Quatre à cinq ans	0,0	400,0	0,0	21,9	12,7
Au-delà de cinq ans	0,0	2 400,0	0,0	61,1	0,8
<b>EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'ÉMISSION DE LA DETTE</b>	<b>50,0</b>	<b>3 500,0</b>	<b>262,7</b>	<b>216,3</b>	<b>75,3</b>

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2022 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

(en millions d'euros)	Titres négociables	Emprunts obligataires	Obligations Yankee	Dettes financières de location	Autres emprunts
Un à deux ans	115,0	500,0	0,0	55,3	38,0
Deux à trois ans	50,0	0,0	291,6	39,6	9,5
Trois à quatre ans	0,0	400,0	0,0	30,2	7,3
Quatre à cinq ans	0,0	300,0	0,0	22,7	11,3
Au-delà de cinq ans	0,0	2 100,0	0,0	59,7	0,0
<b>EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'ÉMISSION DE LA DETTE</b>	<b>165,0</b>	<b>3 300,0</b>	<b>291,6</b>	<b>207,5</b>	<b>66,1</b>

Les taux d'intérêt moyens des emprunts non courants s'analysent comme suit :

	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Titres négociables	(0,01 %)	(0,06 %)
Emprunts obligataires	1,30 %	0,96 %
Obligations Yankee	8,50 %	8,50 %
Dettes financières de location	3,06 %	2,50 %
Autres emprunts	3,67 %	3,84 %

#### NOTE 4.6.2 Emprunts courants

Les emprunts courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Titres négociables	115,0	155,0
Emprunts obligataires	500,0	400,0
Dettes financières de location	68,3	68,8
Autres emprunts	49,0	27,5
<b>TOTAL</b>	<b>732,3</b>	<b>651,3</b>

#### NOTE 4.6.3 Analyse des variations des emprunts non courants et courants

Les variations des emprunts non courants et courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Flux de trésorerie	Variations n'impactant pas les flux de trésorerie				31 décembre 2022
			Acquisitions	Reclassements	Effet de conversion	Autres	
Emprunts non courants	4 089,0	694,1	30,3	(731,5)	(14,6)	96,3	4 014,4
Emprunts courants	732,3	(632,7)	(14,3)	731,5	(3,7)	0,2	651,3
<b>Dettes financière brute</b>	<b>4 821,3</b>	<b>61,4</b>	<b>16,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(18,3)</b>	<b>96,5</b>	<b>4 665,7</b>

**NOTE 4.7 Impôts différés**

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de la différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable consolidée (méthode bilantielle).

Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale si cette autorité fiscale le permet.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs ou des différences temporelles sur lesquels l'actif d'impôt pourra être imputé. Le Groupe devrait utiliser les actifs d'impôts différés reconnus au plus tard dans les cinq années suivant la date de clôture.

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écarts temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts différés actifs (passifs) constatés en France	(303,5)	(294,5)
Impôts différés actifs (passifs) constatés à l'étranger	(485,8)	(486,5)
<b>TOTAL</b>	<b>(789,3)</b>	<b>(781,0)</b>
Origine des impôts différés :		
– Dépréciations pour stocks et créances clients	77,6	66,8
– Marges en stock	25,1	28,7
– Pertes fiscales reportables reconnues	3,0	1,3
– Contrats de location	6,0	6,6
– Immobilisations	(321,4)	(300,9)
– Marques	(430,8)	(438,6)
– Brevets	(10,7)	(16,5)
– Autres provisions	(130,6)	(107,6)
– Avantages postérieurs à l'emploi	31,7	32,0
– Juste valeur des instruments dérivés	(0,2)	(0,4)
– Autres	(39,0)	(52,4)
<b>TOTAL</b>	<b>(789,3)</b>	<b>(781,0)</b>
– dont impôts différés actifs	141,0	133,6
– dont impôts différés passifs	(930,3)	(914,6)

L'échéance de reversement attendu des impôts différés s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts différés actifs (passifs) se reversant à court terme	108,4	103,5
Impôts différés actifs (passifs) se reversant à long terme	(897,7)	(884,5)
<b>TOTAL</b>	<b>(789,3)</b>	<b>(781,0)</b>

Les pertes fiscalement reportables s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Pertes fiscales reportables reconnues</b>	<b>16,7</b>	<b>9,0</b>
Actifs d'impôts différés reconnus	3,0	1,3
<b>Pertes fiscales reportables non reconnues</b>	<b>145,5</b>	<b>148,6</b>
Actifs d'impôts différés non reconnus	32,7	33,2
<b>Pertes fiscales reportables totales</b>	<b>162,2</b>	<b>157,6</b>

## NOTE 4.8 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes fiscales (hors impôts sur le résultat)	111,3	97,1
Salaires et charges sociales	362,0	339,1
Participation et intéressement des salariés	40,5	35,2
Fournisseurs d'immobilisations	41,5	29,2
Charges à payer	211,4	187,0
Intérêts non échus	39,9	26,5
Produits constatés d'avance	45,7	42,9
Autres passifs courants	35,8	38,1
<b>TOTAL</b>	<b>888,1</b>	<b>795,1</b>

## NOTE 5 - Autres informations

### NOTE 5.1 Instruments financiers et gestion des risques

#### NOTE 5.1.1 Instruments financiers

##### NOTE 5.1.1.1 Impact des instruments financiers

	Période de 12 mois close le				
	31 décembre 2023		31 décembre 2022		
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres		Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres
		Juste Valeur	Conversion		
<b>Effets sur le résultat financier</b>					
Autres titres immobilisés		0,0			0,0
Créances clients et comptes rattachés	(2,1)			(0,7)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67,5		(27,5)	16,6	20,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,0			0,0	
Emprunts	(89,3)		9,5	(76,2)	(19,3)
Instruments dérivés	14,3	(6,5)	0,0	4,2	56,3
<b>TOTAL</b>	<b>(9,6)</b>	<b>(6,5)</b>	<b>(18,0)</b>	<b>(56,1)</b>	<b>57,2</b>

Conformément à IFRS 9, les autres titres immobilisés sont valorisés à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres. La variation de juste valeur de ces titres impacte ainsi uniquement le bilan et le résultat global de la période du Groupe.

Les obligations *Yankee* libellées en dollars américains sont considérées comme une couverture d'investissement net, tel que précisé en note 4.3.2.

**NOTE 5.1.1.2 Bilan par catégorie des instruments financiers**

(en millions d'euros)	31 décembre 2023						31 décembre 2022
	Valeur au bilan	Coût amorti	Juste valeur	Ventilation par niveau de valorisation			Valeur au bilan
				Niveau 1 <sup>(1)</sup>	Niveau 2 <sup>(2)</sup>	Niveau 3 <sup>(3)</sup>	
<b>ACTIF</b>							
<b>Actifs non courants</b>							
Autres titres immobilisés	27,7		27,7			27,7	1,9
Autres actifs non courants	145,5	132,0	13,5		13,5		62,1
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>173,2</b>	<b>132,0</b>	<b>41,2</b>	<b>0,0</b>	<b>13,5</b>	<b>27,7</b>	<b>64,0</b>
<b>Actifs courants</b>							
Créances clients et comptes rattachés	969,9	969,9					958,1
Autres actifs financiers courants	1,8		1,8		1,8		65,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 815,4		2 815,4		2 815,4		2 346,8
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>3 787,1</b>	<b>969,9</b>	<b>2 817,2</b>	<b>0,0</b>	<b>2 817,2</b>	<b>0,0</b>	<b>3 370,0</b>
<b>PASSIF</b>							
<b>Passifs non courants</b>							
Emprunts non courants	4 089,0	4 063,9	25,1			25,1	4 014,4
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>4 089,0</b>	<b>4 063,9</b>	<b>25,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>25,1</b>	<b>4 014,4</b>
<b>Passifs courants</b>							
Emprunts courants	732,3	732,3					651,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	936,5	936,5					852,5
Autres passifs financiers courants	1,7		1,7		1,7		2,0
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>1 670,5</b>	<b>1 668,8</b>	<b>1,7</b>	<b>0,0</b>	<b>1,7</b>	<b>0,0</b>	<b>1 505,8</b>

(1) Niveau 1 : référence directe à une cotation sur un marché actif.

(2) Niveau 2 : valorisation reposant sur des données de marché observables.

(3) Niveau 3 : valorisation reposant sur des données de marché non observables.

Conformément à IFRS 13, la valorisation à la juste valeur prend en compte le risque de défaut de la contrepartie.

La valorisation des autres passifs financiers courants est soumise à un risque de crédit propre négligeable, eu égard à la notation de la dette financière du Groupe.

**NOTE 5.1.2 Gestion des risques financiers**

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de

couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Cette politique est centralisée au niveau du Groupe. Sa mise en œuvre repose sur le service Financements et Trésorerie du Groupe. Celui-ci propose les actions les plus appropriées et les met en application après validation par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe. Un reporting détaillé permet en outre un suivi complet et permanent des positions du Groupe et le pilotage de la gestion des risques financiers exposés dans cette note.

**NOTE 5.1.2.1 Risque de taux**

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe

et montant à taux variable. Le Groupe peut être amené à souscrire des instruments de couverture pour ses financements futurs.



La ventilation de la dette financière nette (hors coûts d'émission de la dette) entre taux fixe et taux variable, avant couverture, est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023						31 décembre 2022	
	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	Total
<b>Actifs financiers*</b>								
dont à taux fixes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont à taux variables	2 815,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 815,4	2 346,8
<b>Passifs financiers**</b>								
dont à taux fixes	(588,3)	(328,0)	(480,3)	(345,3)	(434,4)	(2 461,1)	(4 637,4)	(4 339,3)
dont à taux variables	(144,0)	(52,8)	(1,2)	(0,2)	(0,2)	(0,8)	(199,2)	(342,2)
<b>Exposition nette</b>								
dont à taux fixes	(588,3)	(328,0)	(480,3)	(345,3)	(434,4)	(2 461,1)	(4 637,4)	(4 339,3)
dont à taux variables	2 671,4	(52,8)	(1,2)	(0,2)	(0,2)	(0,8)	2 616,2	2 004,6

\* Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

\*\* Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La sensibilité du coût de l'endettement net à la variation des taux d'intérêts, avant prise en compte des opérations de couverture de change, est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact du calcul d'une sensibilité + 100 bps	24,5	24,5	18,9	40,4
Impact du calcul d'une sensibilité - 100 bps	(24,5)	(24,5)	(18,9)	(40,4)

L'impact en résultat avant impôts d'une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à un produit de 24,5 millions d'euros du fait d'une exposition nette à taux variable positive.

Inversement, l'impact en résultat avant impôts d'une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une charge de 24,5 millions d'euros.

### NOTE 5.1.2.2 Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères.

Lorsque cela est pertinent, des couvertures naturelles sont privilégiées. Si nécessaire, lorsque l'achat d'un actif est financé dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe peut procéder à des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change.

Au 31 décembre 2023, les couvertures à terme mises en place concernent le dollar américain, le dollar australien, le dollar singapourien, la livre britannique, le peso mexicain, le yuan chinois, le zloty polonais et la couronne tchèque sont comptabilisées à leur juste valeur au bilan.

La ventilation de la dette financière nette (hors coûts d'émission de la dette) par devise de reporting est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023				31 décembre 2022	
	Actifs financiers*	Passifs financiers**	Exposition nette avant couverture	Instruments de couverture	Exposition nette après couverture	Exposition nette après couverture
Euro	2 192,0	(4 299,9)	(2 107,9)	(255,8)	(2 363,7)	(2 620,2)
Dollar américain	337,7	(388,3)	(50,6)	52,4	1,8	(107,4)
Autres devises	285,7	(148,4)	137,3	203,4	340,7	392,9
<b>TOTAL</b>	<b>2 815,4</b>	<b>(4 836,6)</b>	<b>(2 021,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>(2 021,2)</b>	<b>(2 334,7)</b>

\* Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

\*\* Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La sensibilité de l'endettement brut à la variation du taux de change de l'euro par rapport aux autres devises, avant prise en compte des opérations de couverture effectives, est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
	Hausse de 10 %		Hausse de 10 %	
Dollar américain	0,0	38,6	0,0	39,9
Autres devises	(0,1)	14,6	0,2	9,4

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
	Baisse de 10 %		Baisse de 10 %	
Dollar américain	0,0	(35,1)	0,0	(36,3)
Autres devises	0,1	(13,3)	(0,2)	(8,5)

La ventilation par devise de *reporting* des actifs et passifs opérationnels courants hors impôts est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Actif opérationnel courant hors impôts	Passif opérationnel courant hors impôts	Exposition nette	Exposition nette
Euro	818,8	951,9	(133,1)	(77,6)
Dollar américain	812,0	523,3	288,7	447,7
Autres devises	864,3	503,3	361,0	406,8
<b>TOTAL</b>	<b>2 495,1</b>	<b>1 978,5</b>	<b>516,6</b>	<b>776,9</b>

Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires et des coûts opérationnels par devise de *reporting* au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Coûts opérationnels	
Euro	2 961,5	35,2 %	2 180,6	32,0 %
Dollar américain	3 197,3	38,0 %	2 634,9	38,6 %
Autres devises	2 258,1	26,8 %	2 009,8	29,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 416,9</b>	<b>100,0 %</b>	<b>6 825,3</b>	<b>100,0 %</b>

Lorsque cela est pertinent, des couvertures naturelles sont également recherchées en faisant correspondre les coûts et le chiffre d'affaires dans chacune des devises dans lesquelles le Groupe opère. Pour les montants résiduels, le Groupe peut mettre en place des couvertures optionnelles pour limiter son risque contre la hausse ou la baisse des principales devises concernées, ces couvertures ayant une échéance inférieure à 18 mois.

Le Groupe estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une hausse de 10 % du taux de

change de l'euro par rapport à toutes les autres devises entraînerait en 2023 une diminution du chiffre d'affaires d'environ 496 millions d'euros (502 millions d'euros en 2022) et du résultat opérationnel d'environ 74 millions d'euros (91 millions d'euros en 2022) ; une baisse de 10 % entraînerait en 2023 une augmentation du chiffre d'affaires d'environ 546 millions d'euros (552 millions d'euros en 2022) et du résultat opérationnel d'environ 81 millions d'euros (100 millions d'euros en 2022).

### NOTE 5.1.2.3 Risque de matières premières

Le Groupe est exposé au risque de matières premières engendré par des modifications des prix des matières premières, principalement des matières plastiques et des métaux (acier, cuivre, laiton, aluminium).

Pour l'exercice 2023, les consommations de matières premières (hors composants) représentaient environ 712 millions d'euros.

Une augmentation de 10 % appliquée aux consommations ci-dessus aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 71 millions d'euros sur une base annuelle. Le Groupe estime que, si les circonstances le permettent, il pourrait augmenter les prix de vente de ses produits afin de compenser dans la durée l'effet de telles augmentations.

En complément, le Groupe peut recourir à des couvertures optionnelles spécifiques de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours de certaines matières premières, notamment le cuivre. Le Groupe n'a pas conclu de tels contrats de couverture au cours de l'exercice 2023.

#### NOTE 5.1.2.4 Risque de crédit

Comme indiqué à la note 2.2, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée auprès de deux grands distributeurs. Les autres ventes sont essentiellement réalisées auprès de distributeurs de matériel électrique, mais elles sont diversifiées par le nombre des clients et la dispersion géographique. Le Groupe effectue un suivi très actif de ses créances clients : des plafonds de crédit revus régulièrement

sont fixés pour tous les clients, le recouvrement des créances fait l'objet d'un suivi rigoureux avec des relances systématiques en cas de dépassement d'échéances et avec une revue régulière de la situation avec la Direction Financière du Groupe. Lorsque la situation le justifie, le Groupe a la possibilité d'avoir recours soit à l'assurance crédit, soit au *factoring*.

#### NOTE 5.1.2.5 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de

fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction Financière du Groupe, qui assure un suivi régulier des notations et taux de *Credit Default Swap* (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces principales contreparties.

#### NOTE 5.1.2.6 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mise en œuvre par le Groupe.

Ainsi, la dette financière nette qui s'élève à 2 005,9 millions d'euros au 31 décembre 2023, est totalement financée par des lignes de financement arrivant à échéance au plus tôt en 2024 et au plus tard en 2032. La maturité moyenne de la dette brute est de 4,5 ans.

Par ailleurs, Legrand est noté A- avec perspective stable par l'agence Standard & Poor's.

Agence de notation	Dette à long terme	Perspective
S&P	A-	Stable

### NOTE 5.2 Enjeux climatiques

Le Groupe a pour ambition de contribuer à la lutte contre le changement climatique en réduisant son empreinte carbone et en proposant des solutions innovantes et durables à ses clients.

Pour cela, il s'appuie sur une stratégie reposant sur quatre axes principaux : l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses sites, l'utilisation d'énergies renouvelables, l'engagement de ses fournisseurs pour qu'ils réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et le déploiement d'offres d'efficacité énergétique pour ses clients.

#### NOTE 5.2.1 Engagements climatiques

Le Groupe est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de réduction de ses impacts sur l'environnement. En 2021, Legrand s'est engagé à atteindre la neutralité carbone en 2050 et a validé auprès du SBTi (*Science Based Targets initiative*) ses objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2030 (versus 2019) :

- 50 % de ses émissions de GES *Scopes 1 & 2* ;
- 15 % de ses émissions de GES *Scope 3*.

Pour atteindre ces objectifs à moyen et long terme, le Groupe élabore des feuilles de route RSE pluriannuelles avec des objectifs de réduction concrets, permettant d'être en ligne avec la trajectoire SBTi moyen terme (2030) et son engagement long terme (2050), qui lissent les dépenses liées à ces objectifs au fil des années.

La feuille de route RSE 2022-2024, lancée en mars 2022, comporte un pilier sur le climat avec des engagements concrets de réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- réduction de 10 % par an des émissions de gaz à effet de serre sur la durée de la feuille de route sur les *Scopes 1 & 2* ;
- engagement des 250 fournisseurs clés ayant le plus d'impact carbone sur le Groupe (*Scope 3*) pour qu'ils réduisent en moyenne de 30 % leurs émissions de CO<sub>2</sub> à horizon 2030 pendant cette feuille de route.

En octobre 2022, Legrand a annoncé son ambition d'accélérer la réduction de ses consommations énergétiques au niveau du Groupe à 15 % d'ici fin 2023 par rapport à 2021 (à périmètre constant). Son objectif initial dans le cadre de la feuille de route RSE 2022-2024 était de réduire de 8 % ses consommations versus 2021.

À fin 2023, Legrand a atteint cet objectif avec une baisse de 17 %.

Le financement du Groupe accompagne ses engagements extra-financiers et climatiques avec :

- un contrat de Crédit syndiqué multidevises pionnier, dont la marge est depuis 2019 en partie liée au taux de réalisation annuel des feuilles de route RSE ;
- une première émission obligataire *Sustainability-Linked* à 10 ans, lancée avec succès en 2021 et indexée sur les objectifs 2030 de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe *Scopes 1, 2 & 3*, validés par le SBTi. En 2023, Legrand a réalisé une deuxième émission d'obligations à échéance 6 ans, indexée sur l'engagement en terme de trajectoire carbone de ses fournisseurs et ses ambitions en terme de diversité de genre à horizon 2024.

## NOTE 5.2.2 Enjeux liés au changement climatique pour le Groupe

### Risques physiques

Afin de mieux comprendre la sensibilité de Legrand aux risques physiques liés au climat, une analyse de scénario a été réalisée en 2021 pour le TOP 100 des sites Legrand. L'analyse s'était concentrée sur :

- l'exposition aux événements extrêmes (fortes inondations côtières, fluviales et de surface) ;
- les impacts du changement climatique sur la capacité à travailler sur les sites (fortes chaleurs).

Les résultats de l'étude ont montré que globalement, les actifs et activités immobiliers stratégiques de Legrand apparaissent peu exposés aux risques physiques liés au climat. L'activité n'est pas sensible aux conditions climatiques et moins d'une dizaine de sites pourraient être exposés à des crues partielles côtières ou fluviales dans le cadre d'un événement tous les 100 ans.

Pour les points saillants identifiés, des mesures d'atténuation sont et seront prises.

Une nouvelle étude a été lancée avec AXA *Climate* pour apprécier les risques climatiques physiques de Legrand, pour

ses sites et ses principaux fournisseurs. Les résultats de ce travail seront intégrés en 2024 dans le cadre de la directive européenne sur le *reporting* de durabilité des entreprises (analyse de double matérialité).

### Opportunités

Face à l'urgence climatique et l'émergence de nouveaux besoins, le Groupe propose une large offre de solutions (connectées ou non) destinées à la maîtrise des consommations d'énergie dans tous types de bâtiments.

Les ventes provenant des programmes d'efficacité énergétique ont atteint environ 24 % de ses ventes en 2023.

### Enjeux règlementaires

Le paysage règlementaire évolue pour intégrer le changement climatique, en particulier la nouvelle directive européenne sur le *reporting* de durabilité des entreprises.

Les réglementations auxquelles le Groupe est assujéti n'entraînent aujourd'hui pas de risque sur son activité ou son équilibre financier.

Les réglementations liées au changement climatique stimulent la demande pour les produits du Groupe.

## NOTE 5.2.3 Incidences comptables et financières

L'exposition actuelle du Groupe aux conséquences du changement climatique est limitée. Par conséquent, à ce stade, les impacts du changement climatique sur les états financiers sont peu significatifs.

Pour respecter ses engagements climatiques, le Groupe déploie des moyens supplémentaires, à ce stade sans impact matériel sur son modèle financier.

Les effets à court et moyen terme ont été intégrés au niveau des plans stratégiques du Groupe, sur la base desquels sont

réalisés les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie (note 3.2). Les effets de ces changements à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade.

Les études et réflexions du Groupe n'ont pas conduit à d'autres impacts sur les actifs et ne sont pas de nature à remettre en cause les méthodes d'évaluation de la juste valeur et des tests de sensibilité associés.

### NOTE 5.3 Informations relatives aux parties liées

Au sens d'IAS 24, les seules parties liées identifiées par le Groupe sont ses principaux dirigeants, à savoir les membres du Comité de Direction et la Présidence du Conseil d'administration.

Les rémunérations allouées aux membres du Comité de Direction et à la Présidence du Conseil d'administration au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Rémunération (montants payés sur l'exercice)</b>	<b>10,9</b>	<b>11,3</b>
dont rémunération fixe	5,3	5,5
dont rémunération variable	5,4	5,6
dont autres avantages à court terme <sup>(1)</sup>	0,2	0,2
<b>Rémunérations long terme (charge de l'exercice) <sup>(2)</sup></b>	<b>5,5</b>	<b>5,1</b>
<b>Indemnités de fin de contrat (charge de l'exercice)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Engagements de retraite et avantages assimilés <sup>(3)</sup></b>	<b>0,1</b>	<b>(0,2)</b>

(1) Les autres avantages court terme incluent les avantages en nature.

(2) Selon les plans de rémunérations réglés en instruments de capitaux propres décrits en note 4.2.1, avec hypothèse de conditions de performance à 100 %.

(3) Variation de la valeur actualisée de l'obligation (en conformité avec IAS 19).

### NOTE 5.4 Engagements hors bilan

#### Garanties financières

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Garanties concédées à des banques	92,0	124,4
Garanties concédées à d'autres organismes	64,9	64,1
<b>TOTAL</b>	<b>156,9</b>	<b>188,5</b>

L'essentiel de ces garanties est concédé à des banques par la Société pour le compte de filiales du Groupe établies à l'étranger.

### NOTE 5.5 Litiges et passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La Direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès pour lesquels le Groupe considère que les critères de comptabilisation de provision ne sont pas respectés au regard des normes IFRS.

Le 4 juillet 2022, Legrand a reçu une notification de griefs de l'Autorité de la concurrence portant sur la pratique des prix dérogés avec ses distributeurs sur le marché français.

Legrand confirme son attachement au strict respect de la législation en vigueur, et entend exercer pleinement ses droits dans le cadre de la procédure contradictoire qui s'ouvre.

Le 20 octobre 2022, Legrand a indiqué que l'une de ses entités françaises a été mise en examen et astreinte à octroyer une sûreté de 80,5 millions d'euros dans le cadre de l'enquête sur la pratique des prix dérogés sur le marché français.

Cette mise en examen ainsi que l'octroi de cette sûreté ne préjugent en aucun cas d'une condamnation éventuelle.

Legrand conteste fermement le bien-fondé des procédures en cours et entend démontrer avec la plus grande vigueur que sa politique commerciale est strictement conforme à la législation.

**NOTE 5.6 Honoraires des Commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes de la Société figurant au compte de résultat consolidé du Groupe en 2023 se détaille comme suit :

(en milliers d'euros HT)	PricewaterhouseCoopers Audit SAS		Mazars & associés	
Certification des comptes	745	75 %	638	81 %
Services autres que la certification des comptes (SACC)	246	25 %	145	19 %
<b>TOTAL</b>	<b>991</b>	<b>100 %</b>	<b>783</b>	<b>100 %</b>

**NOTE 5.7 Événements postérieurs à la clôture**

Le Groupe a annoncé l'acquisition de ZPE Systems, Inc. aux États-Unis.

ZPE Systems est un spécialiste américain de premier plan des *serial console servers* qui permettent l'accès et la gestion à distance d'équipements informatiques réseaux dans les *datacenters*.

Basé à Fremont en Californie, ZPE Systems emploie plus de 140 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 80 millions de dollars.

**NOTE 5.8 Réconciliation des chiffres clés****Réconciliation du résultat opérationnel ajusté avec le résultat net de la période :**

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1 148,5</b>	<b>999,5</b>
Résultat des entités mises en équivalence	0,0	0,0
Impôts sur le résultat	401,1	383,8
(Gains)/pertes de change	8,6	0,4
Produits financiers	(87,6)	(45,8)
Charges financières	121,0	108,6
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 591,6</b>	<b>1 446,5</b>
i) Amortissements et dépréciations liés aux revalorisations d'actifs lors des acquisitions, des autres impacts sur le compte de résultat liés aux acquisitions et ii) impacts liés au désengagement de Russie (dépréciation d'actifs et cession effective)	178,6	226,8
Pertes de valeur des <i>goodwill</i>	0,0	28,2
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>1 770,2</b>	<b>1 701,5</b>

**Réconciliation du résultat net part du Groupe ajusté avec le résultat net part du Groupe :**

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Résultat net part du Groupe ajusté</b>	<b>1 203,1</b>	<b>1 146,6</b>
Impacts liés à la dépréciation d'actifs en Russie		(147,1)
Impacts liés à la cession effective des activités russes	(54,6)	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 148,5</b>	<b>999,5</b>

### Réconciliation de la marge brute d'autofinancement, du *cash flow* libre et du *cash flow* libre normalisé avec le résultat net de la période :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1 148,5</b>	<b>999,5</b>
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
Amortissements et dépréciations	373,9	416,0
Variation des autres actifs et passifs non courants et des impôts différés non courants	15,2	80,9
(Gains)/pertes de change latents	4,8	(7,1)
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	44,1	(0,6)
Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	14,0	(4,1)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>1 600,5</b>	<b>1 484,6</b>
Baisse (Hausse) du besoin en fonds de roulement	235,9	(248,4)
<b>Flux de trésorerie des opérations courantes</b>	<b>1 836,4</b>	<b>1 236,2</b>
Investissements (dont frais de développement capitalisés)	(253,3)	(205,7)
Produit résultant des cessions d'actifs	1,7	5,0
<b>Cash flow libre</b>	<b>1 584,8</b>	<b>1 035,5</b>
Hausse (Baisse) du besoin en fonds de roulement	(235,9)	248,4
(Hausse) Baisse du besoin en fonds de roulement normalisé	(22,2)	(73,5)
<b>Cash flow libre normalisé</b>	<b>1 326,7</b>	<b>1 210,4</b>

### Réconciliation de l'EBITDA avec le résultat net de la période :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1 148,5</b>	<b>999,5</b>
Résultat des entités mises en équivalence	0,0	0,0
Impôts sur le résultat	401,1	383,8
(Gains)/pertes de change	8,6	0,4
Produits financiers	(87,6)	(45,8)
Charges financières	121,0	108,6
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 591,6</b>	<b>1 446,5</b>
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	203,9	237,6
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (y compris frais de développement capitalisés)	166,2	146,6
Pertes de valeur des <i>goodwill</i>	0,0	28,2
<b>EBITDA</b>	<b>1 961,7</b>	<b>1 858,9</b>

**Calcul de la dette financière nette :**

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts courants	732,3	651,3
Emprunts non courants	4 089,0	4 014,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 815,4)	(2 346,8)
<b>Dette financière nette</b>	<b>2 005,9</b>	<b>2 318,9</b>

**Calcul du besoin en fonds de roulement :**

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances clients et comptes rattachés	969,9	958,1
Stocks	1 222,3	1 357,4
Autres créances courantes	302,9	255,4
Créances d'impôt courant ou exigible	192,7	120,5
Actifs/(passifs) d'impôts différés se reversant à court terme	108,4	103,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(936,5)	(852,5)
Autres passifs courants	(888,1)	(795,1)
Dettes d'impôt courant ou exigible	(61,9)	(48,6)
Provisions courantes	(153,9)	(146,4)
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>755,8</b>	<b>952,3</b>





### **Siège social**

128, avenue de Lattre de Tassigny

87045 Limoges Cedex, France

+33 (0) 5 55 06 87 87

@ [www.legrandgroup.com](http://www.legrandgroup.com)

🐦 @legrand